



**Assemblée européenne de sécurité et de défense  
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale**

DOCUMENT A/2068

15 juin 2010

**CINQUANTE-HUITIÈME SESSION**

---

**L'Iran et le Moyen-Orient**

**RAPPORT**

présenté au nom de la Commission politique  
par Lord Anderson, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe socialiste)



DOCUMENT A/2068

15 juin 2010

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

---

## L'Iran et le Moyen-Orient

### **RAPPORT**

présenté au nom de la Commission politique  
par Lord Anderson, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe socialiste)

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Secrétaire général de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; au Président de la Commission européenne ; à la Commissaire européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication ; aux Présidents des parlements nationaux et aux Présidents des Commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

*L'Iran et le Moyen-Orient*

**RAPPORT<sup>1</sup>**

*présenté au nom de la Commission politique  
par Lord Anderson, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe socialiste)*

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION N° 854.....	2
sur l'Iran et le Moyen-Orient .....	2
EXPOSÉ DES MOTIFS.....	5
présenté par Lord Anderson, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe socialiste) .....	5
I. Introduction.....	5
II. Le conflit israélo-palestinien .....	6
III. L'Iran .....	13
IV. Epilogue.....	20
ANNEXE I .....	25
Déclaration du Conseil de l'Union européenne sur le Moyen-Orient.....	25
ANNEXE II.....	27
Moscou – Déclaration du Quatuor sur le Moyen-Orient.....	27
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	29

---

<sup>1</sup> Adopté par la commission le 18 mai 2010.

**RECOMMANDATION n° 854<sup>2</sup>**  
***sur l'Iran et le Moyen-Orient***

L'Assemblée,

- (i) Considérant que le règlement du conflit israélo-palestinien demeure un préalable absolu à l'instauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et qu'en aucun cas, il ne doit être subordonné à l'émergence d'une solution à la question nucléaire iranienne ;
- (ii) Considérant que la stabilisation de cette région est urgente parce qu'elle nourrit les extrémismes religieux et le terrorisme, qui se propage à d'autres régions du monde ;
- (iii) Considérant toutefois que l'Etat d'Israël n'aura pas d'avenir sûr tant qu'un Etat palestinien viable n'aura pas été créé, et que toute autre issue ne conduirait pas à une paix durable ;
- (iv) Considérant que la création d'un Etat palestinien souverain passe d'abord par l'arrêt de toute violence, y compris par des garanties pour la sécurité d'Israël, la libération des prisonniers des deux camps, notamment du soldat israélien Gilad Shalit, un cessez-le-feu durable, la levée du blocus de Gaza et l'arrêt de la colonisation, notamment à Jérusalem-Est ;
- (v) Considérant qu'il ne peut y avoir de perspective d'Etat palestinien sans réconciliation entre les différentes factions politiques au sein du peuple palestinien ;
- (vi) Considérant qu'il faudra parler avec tous les protagonistes de ce conflit et que ce dialogue devra donc inclure toutes les parties intéressées du côté israélien et du côté palestinien, ainsi que le Liban, la Syrie et la Ligue arabe ;
- (vii) Considérant que la feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe adoptée par la Ligue arabe au sommet tenu à Beyrouth en 2002 et réaffirmée en 2007 sont les propositions les plus constructives possible car elles fédèrent tous les Etats arabes, restent d'actualité et valent donc d'être appliquées ; estimant néanmoins que cette initiative de paix doit inclure une feuille de route précisant les modalités de sa mise en oeuvre ultérieure, étape par étape et considérant que si les parties ne parviennent pas à un accord, il faudra peut-être imposer une solution ;
- (viii) Estimant que la Syrie a le potentiel d'être un acteur majeur pour la paix dans la région si elle a la garantie que ses intérêts seront protégés, mais reste à savoir si elle a la volonté de prendre les mesures positives nécessaires ;
- (ix) Considérant d'une part qu'en accord avec les parties intéressées, le blocus de Gaza doit être progressivement levé et que la frontière méridionale de ce territoire, lieu d'importants trafics d'armes, doit être placée sous contrôle international avec des garanties adéquates pour la sécurité d'Israël, d'autre part que le Hamas doit cesser toute action violente contre les populations civiles, les tirs de roquettes sur Israël et l'importation d'armes ;
- (x) Considérant qu'au titre d'autres mesures de confiance, Israël doit arrêter immédiatement ses activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, et doit être disposé à négocier un retrait substantiel de ses colonies existantes dans le cadre d'un accord de paix ;
- (xi) Considérant que le Hezbollah doit cesser d'acquérir des armes en vue de menacer ou de commettre des actes d'agression contre Israël ou sa population civile ;
- (xii) Considérant que la situation actuelle menace la stabilité de toute la zone et, partant, la paix mondiale ; considérant également que si les parties concernées ne sont pas capables de progresser davantage, c'est la communauté internationale qui doit mettre une solution sur la table en tant que base de négociation entre toutes les parties concernées ;

---

<sup>2</sup> Adoptée par l'Assemblée le 15 juin 2010, au cours de sa 1<sup>ère</sup> séance plénière.

- (xiii) Regrettant vivement l'interception par les forces armées israéliennes d'un convoi de six bateaux dans les eaux internationales, qui a provoqué la mort d'au moins neuf personnes ;
- (xiv) Considérant que l'enquête à laquelle Israël a décidé de procéder ne sera pas considérée comme crédible et impartiale par la communauté internationale en dépit de la participation de deux observateurs étrangers sans droit de vote ;
- (xv) Regrettant que la politique consistant à isoler Gaza porte préjudice à la population civile sans pour autant atteindre l'objectif d'isoler le Hamas ;
- (xvi) Convaincue qu'Israël a des intérêts de sécurité légitimes à préserver, mais que le blocus actuel, malgré des aménagements mineurs, a pour effet d'isoler encore davantage Israël sans pour autant atteindre ses objectifs clés ;
- (xvii) Considérant que dans la crise actuelle à propos du programme nucléaire iranien, les erreurs de jugement de part et d'autre pourraient avoir les conséquences les plus fâcheuses sur le plan international ;
- (xviii) Considérant que les manoeuvres politiques et diplomatiques du gouvernement iranien et la mauvaise foi qu'il n'a cessé de manifester n'inspirent pas la confiance requise pour une amélioration urgente de ses relations avec la communauté internationale ;
- (xix) Considérant que le gouvernement iranien semble avoir pour objectifs majeurs de se maintenir au pouvoir sur le plan interne et de gagner du temps dans ses relations avec la communauté internationale ;
- (xx) Considérant néanmoins que l'opposition n'a ni programme de rechange, ni structures, ni dirigeants crédibles et que depuis l'été dernier, elle est de plus en plus sur la défensive ;
- (xxi) Considérant que tout programme nucléaire lancé par l'Iran en tant que signataire du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) doit rester exclusivement civil et assujéti au régime de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ;
- (xxii) Considérant que l'Iran devrait maintenant être disposé à fournir des informations supplémentaires et, de manière générale, à coopérer pleinement avec l'AIEA pour répondre aux préoccupations de cette dernière au sujet de la dissimulation possible en Iran d'activités anciennes ou actuelles en rapport avec le développement d'une charge nucléaire à placer sur un missile ;
- (xxiii) Considérant qu'il est souhaitable de parvenir à la solution du problème nucléaire iranien par des moyens pacifiques et diplomatiques afin d'éviter qu'une attaque militaire contre les installations nucléaires ne conduise à une crise régionale, et considérant aussi que des sanctions économiques sévères devraient être strictement appliquées si l'Iran ne coopère pas pleinement avec la communauté internationale ;
- (xxiv) Considérant que la Déclaration commune signée par la Turquie, l'Iran et le Brésil à Téhéran le 17 mai 2010 pourrait constituer un premier pas vers l'instauration de la confiance et le règlement pacifique des questions liées au programme nucléaire iranien, tout en reconnaissant que cette initiative reste très en deçà des exigences de la communauté internationale vis-à-vis de l'Iran ;
- (xxv) Considérant d'autre part que pour établir la confiance, il faut élargir le dialogue avec l'Iran sur d'autres sujets d'intérêt mutuel comme la stabilisation de la situation en Afghanistan et la lutte contre la drogue et le trafic de stupéfiants,

RECOMMANDE AU CONSEIL D'INVITER LES PAYS DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE, EN TANT QUE MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, A :

1. Donner la priorité à un règlement du conflit central israélo-palestinien sans le conditionner à la solution du problème nucléaire iranien ;
2. Encourager le gouvernement israélien à poursuivre le démantèlement des points de contrôle en Cisjordanie, et à confirmer le gel des nouvelles implantations, en incluant aussi Jérusalem-Est ;

3. Inciter les Palestiniens à cesser toute violence, à respecter un cessez-le-feu durable et à parvenir à un accord pour la libération de Gilad Shalit et des prisonniers politiques des deux côtés ;
4. Continuer de mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour encourager la réconciliation nécessaire entre le Fatah et le Hamas ;
5. Faire en sorte que le blocus de Gaza soit levé progressivement du côté israélien et égyptien, sous réserve des garanties appropriées pour Israël, et que la frontière et tous les trafics transfrontières soient placés sous contrôle international ;
6. Encourager l’Egypte et la Turquie à poursuivre leur rôle de médiateurs entre les différents protagonistes du conflit au Moyen-Orient ;
7. Encourager la Ligue arabe à persévérer pour que l’Initiative de paix adoptée à Beyrouth en 2002 et confirmée en 2007 reste d’actualité, à présenter des propositions permettant d’avancer vers un règlement et à élaborer une feuille de route détaillée en vue de sa mise en oeuvre ;
8. Encourager la Syrie à agir de façon constructive dans une région où elle a une influence considérable ;
9. Envisager, si Israël et les Palestiniens ne peuvent progresser de façon bilatérale, que la communauté internationale mette une solution sur la table ;
10. Faire savoir que l’UE est prête à participer à la surveillance de la frontière en vue de prêter assistance à la population de Gaza tout en protégeant les intérêts de sécurité légitimes d’Israël ;
11. Prier instamment le gouvernement israélien de remplacer la liste restreinte des biens dont l’entrée à Gaza est actuellement autorisée par une liste de biens qui peuvent raisonnablement être interdits pour des raisons de sécurité ;
12. Prier instamment le gouvernement israélien de coopérer avec les Nations unies de manière à ce que les matériaux nécessaires à la construction et à la reconstruction d’habitations, d’écoles et d’infrastructures médicales puissent parvenir sans encombre à Gaza ;
13. Encourager tous les efforts afin que le programme nucléaire iranien soit conduit à des fins exclusivement pacifiques et soumis au régime de contrôle de l’AIEA ;
14. Faire en sorte que la question du nucléaire iranien soit réglée dans un délai raisonnable, et ce exclusivement par des moyens pacifiques et diplomatiques, et que des sanctions économiques soient strictement appliquées en cas d’échec des négociations, mais pas nécessairement par le seul canal du Conseil de sécurité, tout en poursuivant simultanément un dialogue élargi pour établir la confiance ;
15. Prier instamment la communauté internationale, compte tenu de la Résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité des Nations unies, de soutenir les efforts visant à maintenir ouverte l’option du dialogue ;
16. Inviter les autorités iraniennes à respecter les droits de l’homme et à garantir la liberté d’expression politique.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

*présenté par Lord Anderson, rapporteur (Royaume-Uni, Groupe socialiste)*

### *I. Introduction*

1. Depuis l'adoption par l'Assemblée du dernier rapport de la Commission politique sur la sécurité européenne et le Moyen-Orient<sup>3</sup>, la situation au Moyen-Orient n'a pas connu d'évolution positive.
2. Nous ne saurions mieux décrire la situation actuelle qu'en reprenant les termes d'un expert selon lequel « depuis le lancement du processus de paix il y a 17 ans, celui-ci a connu des hauts et des bas, mais n'a jamais connu de période aussi complexe, contradictoire et confuse que maintenant<sup>4</sup> ».
3. Le panorama général est incertain et sombre. Le Mouvement national palestinien traverse une crise profonde, est désuni et sans cap précis. Le Fatah est divisé. Le Hamas a pris de l'essor et s'est emparé du pouvoir à Gaza, mais est rejeté par la majorité des Etats arabes. La réconciliation palestinienne n'a guère de chance d'aboutir. On peut se demander si, dans de telles circonstances, l'Organisation de libération de la Palestine peut vraiment mener des négociations sur un accord final de paix.
4. En Israël, le paysage politique a profondément changé ces dernières années. Les colonisateurs et les mouvements religieux radicaux se sont étoffés et l'Etat risque de ne pas disposer des moyens nécessaires à l'évacuation des colons de Cisjordanie. L'Iran constitue plus que jamais une menace pour le pays. Le Hamas et le Fatah se dotent d'armes plus efficaces. Les Israéliens s'inquiètent pour leur sécurité et veulent que figurent dans tout futur accord des garanties de sécurité contre ces menaces plus vastes.
5. La Syrie, qui pourrait selon de nombreux experts contribuer à la paix, continue d'utiliser ses relations avec le Hamas, le Hezbollah et l'Iran comme levier et comme instrument de dissuasion. Apparemment, elle ne semble pas vouloir courir de risques et préfère le statu quo à un renversement d'alliance n'offrant aucune garantie pour sa position future dans la région.
6. Enfin, les Etats-Unis ont perdu de leur influence dans la région au sens large, après les grands espoirs suscités par le Président Obama dans son discours prononcé au Caire en juin 2009 et destiné au monde musulman et compte tenu de la faiblesse de la réaction américaine face au refus d'Israël de geler toutes ses activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est.
7. Ces trois facteurs additionnés augurent mal de l'imminence d'un accord de paix exhaustif.
8. Dans le présent rapport, votre rapporteur s'efforcera de tirer des conclusions des missions qu'il a effectuées au Moyen-Orient, aux Etats-Unis et à Bruxelles. Mais la situation n'est guère encourageante. Cependant, on note quelques signes positifs, et les puissances étrangères impliquées ne veulent résolument pas laisser le Moyen-Orient seul pour régler ses multiples problèmes. De plus, le conflit au Moyen-Orient a un impact sur les intérêts sécuritaires du reste du monde – en tout cas sur ceux de l'UE et des Etats-Unis.
9. Dans le face-à-face à propos du programme nucléaire iranien, aucun événement majeur n'est à signaler depuis les pourparlers de Genève de l'automne dernier si ce n'est l'accélération par l'Iran de son programme d'enrichissement de l'uranium et la découverte de nouvelles installations. Cependant, un certain nombre d'experts constatent que les Iraniens rencontrent des difficultés techniques qui ralentissent les progrès attendus, certains évoquent même des actes de sabotage pour ralentir le

---

<sup>3</sup> « La sécurité européenne et le Moyen-Orient », rapport présenté au nom de la Commission politique par Mme Josette Durrieu (France, Groupe socialiste) rapporteure ; Document 2060, adopté le 2 décembre 2009.

<sup>4</sup> Robert Malley, International Crisis Group : lors d'une audition de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, 4 mars 2010. <http://foreign.senate.gov/>

développement de ladite capacité nucléaire. En outre, l'opposition interne a perdu sa force et sa direction.

10. En même temps, on voit se dessiner une forme de consensus sur le régime de sanctions que pourrait adopter le Conseil de sécurité des Nations unies, la Russie et peut-être la Chine étant disposées à s'y montrer plus favorables. Cependant, des interrogations subsistent sur le calendrier et la rigueur des sanctions que doit décider le Conseil de sécurité des Nations unies, qui compte actuellement quatre pays musulmans. L'initiative du Président brésilien Lula en particulier, qui veut négocier avec les Iraniens les 17 et 18 mai 2010, retarde l'échéancier. En fin de compte, le résultat d'une résolution modérée du Conseil de sécurité sera que les Etats-Unis et l'UE poursuivront leur propre politique de sanctions supplémentaires plus sévères.

## ***II. Le conflit israélo-palestinien***

### *(a) Israël*

11. Même si de nombreux pays participant de près aux négociations insistent sur l'importance de leur reprise, le vice-Premier ministre israélien a déclaré récemment à l'issue d'une réunion des sept membres du cabinet restreint qu'aucun d'entre eux « ne croyait en la possibilité de parvenir à un accord avec les Palestiniens ».

12. Dans ce cadre, il faut noter que des détails supplémentaires ont filtré sur une offre de paix soumise, semble-t-il, par l'ancien Premier ministre d'Israël, Ehoud Olmert, au Président palestinien Mahmoud Abbas fin 2008<sup>5</sup>.

13. D'après M. Olmert, c'est une offre sans précédent, basée sur les accords conclus lors du Sommet de 2007 à Annapolis, et qui devait s'appliquer conformément à la feuille de route. La paix devait être fondée sur un retour aux frontières de 1967. Israël devait évacuer la quasi-totalité de la Cisjordanie, dont 97% du territoire reviendrait aux Palestiniens<sup>6</sup>. M. Olmert a accepté le principe du droit au retour et s'est montré disposé à absorber 25 000 réfugiés palestiniens en Israël, comme l'a confirmé par la suite Mahmoud Abbas. Israël devait se retirer de la quasi-totalité de la Cisjordanie et aussi verser des compensations aux Palestiniens en contrepartie du maintien d'importants ensembles de colonies à l'intérieur d'Israël en tant qu'Etat souverain. La partie juive de Jérusalem devait demeurer sous l'autorité d'Israël, et les quartiers arabes devaient être placés sous la juridiction d'un Etat palestinien. Les quartiers de la Vieille Ville ou les lieux saints devaient être administrés conjointement par Israël, les Palestiniens, l'Arabie Saoudite, la Jordanie et les Etats-Unis. Cette dernière proposition a été confirmée par le négociateur palestinien Saeb Erekat. Globalement, l'offre était remarquable et de nature à inspirer confiance quant à la possibilité de conduire des négociations sérieuses si les deux parties étaient suffisamment solides.

14. Ce qui s'est passé ensuite reste confus. D'après Ehoud Olmert, les Palestiniens avaient promis de donner leur réponse le lendemain, mais s'en sont abstenus et n'ont plus réagi. Mahmoud Abbas prétend avoir décliné l'offre en ajoutant que « des fossés énormes subsistaient ».

15. D'après l'ancien Premier ministre et négociateur palestinien Ahmed Qoreï, il était injuste d'exiger que les Palestiniens reconnaissent Israël comme l'Etat du peuple juif, car le sort des réfugiés aurait été scellé à l'avance, en amont de toute discussion. Ce refus de reconnaître Israël comme Etat juif était, d'après lui, catégorique. Et pourtant, la notion d'Islam est incluse dans la dénomination constitutionnelle de nombreux pays, et acceptée par leurs minorités.

---

<sup>5</sup> Voir Haaretz, 15 février 2010, <http://www.haaretz-com> et *The Washington Post*, 29 mai 2009 <http://washingtonpost.com>

<sup>6</sup> Des experts observant qu'en termes de frontières, la solution pourrait passer par un échange de territoires entre les 1,9% qu'accepterait l'Autorité palestinienne et les 6,4% que voudrait Israël. La solution idéale serait que 4% de la Cisjordanie, couvrant 80% des colonies, soit cédée à Israël.

16. Cet événement, couplé avec le rejet par Yasser Arafat d'une proposition ambitieuse d'Ehoud Barak en 2000, laisse à penser à de nombreux Israéliens que les Palestiniens veulent un Etat palestinien – mais sans passer par un accord de paix.

17. Pour une majorité d'Israéliens et d'élus actuels de la Knesset, la création d'un Etat palestinien est devenue un élément vital de la survie d'Israël en tant qu'Etat juif et démocratique.

18. Cependant, ils sont aussi conscients que les Palestiniens misent à long terme sur la démographie pour un revirement en leur faveur qui conduira *in fine* à la libération nationale.

19. Si Israël veut préserver sa position dans la région en tant qu'Etat juif et démocratique, quelle politique doit-il suivre ? Il semble que la politique menée actuellement par le Premier ministre Netanyahu ne fasse qu'éloigner de plus en plus le pays de ses amis et ses alliés et sape la légitimité de sa position.

20. Ni les Etats-Unis ni l'UE ne souhaitent voir planer des doutes sur leur engagement en faveur de la sécurité d'Israël, mais ils insistent de plus en plus sur le besoin simultané de justice, de liberté, et de dignité pour les Palestiniens.

21. Pour sortir de l'impasse actuelle, le Premier ministre Netanyahu devrait peut-être former un nouveau gouvernement centriste, qui pourrait inclure Kadima et d'autres partis : cela le débarrasserait de la coalition actuelle, où il dépend du soutien des partis religieux et des partis nationalistes radicaux. Selon certains indices, il envisagerait une telle alliance à l'automne 2010.

*(b) Le gel de la colonisation*

22. L'attention s'est concentrée récemment sur les activités de colonisation d'Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

23. Cette question a été traitée dans le dernier rapport de la Commission politique<sup>7</sup> qui constatait que pour remettre le processus de paix sur les rails, les Etats-Unis devaient demander à Israël de geler toutes les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, en rappelant que d'après le droit international, de telles activités étaient illégales dans des territoires occupés. Le Mouvement de libération de la Palestine a déclaré qu'un gel de la colonisation était une condition essentielle à la reprise des négociations. Finalement, le Premier ministre a concédé un gel de dix mois des activités de colonisation, mais qui ne se s'appliquerait pas à Jérusalem-Est.

24. Au début du mois de mars 2010, le gouvernement israélien a provoqué un incident majeur dans ses relations avec les Etats-Unis en annonçant, pendant la visite du Vice-Président des Etats-Unis Joseph Biden en Israël, un projet de construction de 1 600 nouvelles habitations dans la colonie de Ramat Shlomo à Jérusalem-Est. La visite du Vice-Président, défenseur de longue date d'Israël, visait à souligner le soutien inconditionnel des Etats-Unis pour le pays. Le Vice-Président Biden a immédiatement et sans ambages condamné cette déclaration, mais Israël a refusé de céder, maintenu sa décision et proclamé son intention de poursuivre de telles activités à Jérusalem-Est. Un porte-parole du ministère de l'intérieur israélien a confirmé récemment que ces activités n'étaient pas gelées<sup>8</sup>.

25. De notoriété publique, toutes ces activités s'inscrivent dans une politique cohérente de création d'un certain nombre de quartiers juifs à Jérusalem-Est depuis 1967, le but étant de rendre la partition de la ville impossible comme élément d'un futur accord de paix, et d'empêcher en conséquence Jérusalem-Est de devenir la capitale d'un futur Etat palestinien.

26. L'actuel Président du Conseil Affaires générales de l'UE, le ministre espagnol des affaires étrangères et ancien Représentant spécial de l'UE pour le Moyen-Orient, Miguel Angel Moratinos, tout en exprimant son inquiétude devant la multiplication du nombre de colonies à Jérusalem et en Cisjordanie, a observé que « si on attend encore plus de deux ans, ce sera trop tard, car il n'y aura plus

<sup>7</sup>.Document 2060, pages 20-21.

<sup>8</sup> *International Herald Tribune*, 29 avril 2010.

rien à négocier puisqu'il n'y aura plus de terre, et il n'y aura pas d'interlocuteur pour négocier puisque la direction palestinienne modérée sera dans l'incapacité de se maintenir »<sup>9</sup>.

27. Dans sa déclaration du 8 novembre 2009 sur le Moyen-Orient, le Conseil de l'UE a clairement rappelé que « les colonies de peuplement et la barrière de séparation ont été érigées sur des terres occupées, que la démolition de maisons et les expulsions sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux Etats »<sup>10</sup>.

*(c) La Ligue arabe*

28. Lors de leur réunion à Syrte (Libye) les 27 et 28 mars 2010, les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Ligue arabe se sont mis d'accord pour que les négociations entre Israël et les Palestiniens ne reprennent qu'en cas de gel de la colonisation<sup>11</sup>.

29. Lors de leur réunion au Caire le 1<sup>er</sup> mai 2010, ils ont cependant entériné les négociations indirectes prônées par les Etats-Unis, ce qui était une condition préalable pour le Président Abbas. D'autre part, ils se sont opposés à ce que ces mêmes pourparlers se transforment en négociations directes, à moins qu'Israël cesse de construire des colonies au-delà des frontières de 1967.

*(d) Syrie*

30. Les relations de la Syrie avec différents pays et l'occasion pour elle de renforcer son rôle constructif dans la région ont été abordées dans le rapport précédent de la Commission politique<sup>12</sup>.

31. En effet, le rôle que la Syrie, qui a fait savoir récemment qu'elle désirait se rapprocher des Occidentaux, est susceptible de jouer a suscité un certain espoir. (Les relations avec celle-ci s'étaient fortement dégradées après l'assassinat du Premier ministre libanais Rafiq Hariri à Beyrouth en février 2005.) Néanmoins, il n'y a guère de signes d'une action positive allant dans ce sens.

32. La Syrie pourrait jouer un rôle crucial dans la résolution du conflit israélo-palestinien, notamment en raison de son influence sur ses alliés, le Hamas and le Hezbollah.

33. En dépit des efforts de l'UE et des Etats-Unis pour obtenir un engagement plus poussé de sa part, la Syrie n'a pas réagi de manière positive et a approfondi ses liens avec les partis « rejectionnistes ». En outre, elle est opposée à des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, auxquels la Ligue arabe est maintenant favorable.

34. A l'évidence, la Syrie n'est pas disposée à abandonner ou à modifier ses relations actuelles avec les pays de la région et trouve suffisamment d'avantages pour l'instant à maintenir cette politique.

35. De plus, Israël et d'autres sources indiquent que la Syrie approvisionne le Hezbollah en systèmes d'armes encore plus sophistiqués, incluant des missiles balistiques et des engins sol-air portables, d'une portée comprise entre 70 et 250 kilomètres, susceptibles d'atteindre presque toutes les villes israéliennes<sup>13</sup>.

*(e) Les nouveaux efforts de l'administration Obama en faveur de la paix*

36. Depuis l'échec d'Annapolis, Washington a cependant fait de nombreux efforts sur la question palestinienne pour faire oublier l'ère Bush. En janvier 2009, le nouveau Président des Etats-Unis, Barack Obama, réitère l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de s'attaquer immédiatement au problème du Proche-Orient, et il nomme George Mitchell son émissaire pour le Moyen-Orient. Dès le 18 mai 2009, il reçoit le nouveau Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, à Washington et demande l'arrêt de la colonisation israélienne en Cisjordanie.

<sup>9</sup> *Bulletin Quotidien Europe* 10098, 16 mars 2010.

<sup>10</sup> Voir annexe I.

<sup>11</sup> *Le Monde*, 30 mars 2010.

<sup>12</sup> Document 2060, pages 28-33.

<sup>13</sup> Foreign Policy, Andrew J. Tabler; *Jane's Defence Weekly*, octobre 2009.

37. Dans un discours prononcé au Caire le 4 juin 2009, le Président Obama a clairement énuméré ses conditions pour une résolution du conflit israélo-arabe<sup>14</sup>.

38. Néanmoins, le Président Obama a récemment tenté de relancer le processus de paix en rencontrant, le 23 septembre 2009, à New York, les dirigeants israélien et palestinien. En effet, grâce à des efforts multiples, un mini-sommet tripartite réunissant MM. Obama, Netanyahou et Abbas s'est déroulé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies<sup>15</sup>. Qualifiée de « séance de photos », cette rencontre a avant tout produit un résultat symbolique en mettant en présence, pour la première fois depuis mars 2009, MM. Netanyahou et Abbas.

39. Dans les mois qui ont suivi, les relations entre l'administration américaine et le gouvernement israélien se sont dégradées. Israël ne veut concéder qu'un gel temporaire de la colonisation qui ne s'applique pas à Jérusalem-Est. Les deux gouvernements ont aussi des contentieux sur d'autres questions, notamment sur le point de savoir si le règlement de paix israélo-palestinien est prioritaire dans la stabilisation de la région tout entière et sur la capacité de l'Autorité palestinienne à étendre son pouvoir à la totalité du territoire palestinien.

40. Dans un discours prononcé en janvier 2010, le Général David Petraeus, le commandant militaire le plus gradé au Moyen-Orient et en Asie centrale, a clairement indiqué que la poursuite du conflit israélo-palestinien et notamment de l'occupation par les Israéliens des territoires palestiniens sape les intérêts stratégiques des Etats-Unis dans la région, où les dirigeants arabes perdent confiance dans l'engagement des Etats-Unis en faveur d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et où la vie des troupes américaines est en jeu, surtout en Irak et en Afghanistan. Le gouvernement israélien est en désaccord avec ce jugement.

*(f) L'UE et le Moyen-Orient*

41. A son sommet du 8 décembre 2009, le Conseil de l'UE a produit sa déclaration la plus complète sur sa politique relative au Moyen-Orient<sup>16</sup>.

42. Cette déclaration constitue une performance remarquable, notamment en raison de l'unanimité qui s'est dégagée sur ce texte entre les Etats membres de l'UE. Antérieurement, la marge de manoeuvre de l'UE au Moyen-Orient était limitée en raison de divergences importantes sur ces questions entre les gouvernements des Etats membres. Le vote sur le rapport Goldstone à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le 16 octobre 2009, dans lequel deux Etats membres de l'UE se sont abstenus, quatre ont voté contre et deux ont préféré ne pas participer au vote, est représentatif des divisions entre les Etats membres de l'UE. De même, lors du vote sur le même sujet à l'Assemblée générale des Nations unies le 5 novembre 2009, sept Etats membres de l'UE ont voté contre et quinze se sont abstenus.

43. Dans son discours lors de la réunion de la Ligue arabe le 15 mars 2010, la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Catherine Ashton, a résumé les points saillants de la politique de l'UE qui vise à conclure un large accord de paix, incluant la Syrie et le Liban, et à mettre en oeuvre les clauses de l'Initiative de paix arabe, solution qui pourrait apporter une sécurité substantielle à tous.

44. Selon elle, l'UE est fermement engagée en faveur de la sécurité d'Israël et d'un accord qui apporterait la justice, la liberté et la dignité aux Palestiniens. Un accord négocié conduirait à la cohabitation de deux Etats, les Israéliens et les Palestiniens vivant en paix côte à côte. Il devrait y avoir en Cisjordanie un Etat palestinien viable incluant Jérusalem-Est et la Bande de Gaza, sur la base des frontières de 1967. Il faudrait trouver une solution à la question du statut de Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, et un juste règlement devrait être apporté au problème des réfugiés.

<sup>14</sup> Celles-ci sont exposées dans le Document 2060.

<sup>15</sup> Article du *Monde* du 20 septembre 2009 intitulé « Barack Obama à l'ONU pour faire oublier l'ère Bush ».

<sup>16</sup> Voir Annexe I.

Les colonies sont illégales, elles sont des obstacles à la paix et menacent de rendre impossible la solution de deux Etats.

45. La décision d'Israël d'inscrire dans son patrimoine des sites culturels et religieux se trouvant dans les territoires occupés est contreproductive. Le blocus de Gaza est inacceptable. La réconciliation inter-palestinienne est plus vitale que jamais, et la séparation politique et physique entre la Cisjordanie et Gaza est dangereuse. L'UE est un ardent défenseur de l'Initiative de la Ligue arabe.

46. Enfin, la Haute Représentante Mme Ashton a affirmé que l'UE était prête à accentuer son engagement en apportant de l'aide dans quatre domaines :

- Premièrement, l'UE est prête à soutenir les parties dans leurs négociations sur la base des principes énoncés dans la Déclaration du 8 décembre ;
- Deuxièmement, elle est disposée à élargir son assistance si des progrès substantiels sont accomplis vers la création d'un Etat palestinien ;
- Troisièmement, elle veut bien envisager de nouvelles garanties politiques, financières et de sécurité pour faciliter le processus de paix ;
- Quatrièmement, elle désire développer un partenariat plus étroit avec les protagonistes clés de la négociation, à savoir les Etats-Unis et le Quartet révisé.

47. A Bruxelles, on pense qu'après la déclaration du 8 décembre 2009 du Conseil européen, qui n'a pas été controversée, l'UE pourrait jouer un rôle politique dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Nourrissant des soupçons à l'égard de l'UE qui remontent au moins à la déclaration de Venise de 1980, Israël affirme que celle-ci n'a pas sa place autour de la table des négociations, et certains milieux suggèrent que l'UE pourrait fournir sa contribution en apportant aux Etats-Unis, le seul acteur en jeu, de précieux conseils.

48. Le 17 septembre 2009, l'ancien Haut Représentant de l'UE, Javier Solana, a déclaré que si les parties sont incapables de respecter le calendrier, une solution cautionnée par la communauté internationale doit être mise sur la table.

49. M. Solana a proposé qu'à l'échéance fixée, une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies proclame l'adoption de la solution à deux Etats incluant les paramètres suivants : des frontières fondées sur celles de 1967, le sort des réfugiés, le statut de Jérusalem et des accords de sécurité. Les Nations unies reconnaîtraient alors l'Etat palestinien comme membre à part entière. Elles devraient adopter un mandat pour régler d'autres litiges territoriaux (des pourparlers sur le Golan pourraient être lancés entre la Syrie et Israël, peut-être sous l'égide de la Turquie). L'objectif final serait de légitimer les frontières définitives des Etats de la région. Il a souligné la nécessité d'impliquer activement les pays arabes, par le biais de l'Initiative de paix arabe.

50. Cette proposition n'a pas été considérée comme une option viable. Rappelons-nous qu'un certain nombre d'initiatives de l'UE ont été rejetées dans un premier temps, comme le concept de deux Etats, puis acceptées par la suite.

51. En ce qui concerne l'assistance de l'Europe aux territoires palestiniens, votre rapporteur note que l'UE, à savoir la Commission et ses Etats membres, est le plus important donateur multilatéral d'assistance financière aux Palestiniens, et aux réfugiés palestiniens par le truchement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

52. L'Autorité palestinienne est un partenaire à part entière dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE. Le calendrier de la coopération économique et politique avec l'UE a été fixé dans un plan d'action commune UE/Autorité palestinienne conclu en 2005. C'est l'accord d'association intérimaire relatif aux échanges et à la coopération, signé en 1997, qui sert de base juridique aux relations entre l'UE et l'Autorité palestinienne.

53. En 2008, l'UE a lancé le mécanisme PEGASE pour aider l'Autorité palestinienne à réaliser les objectifs du plan triennal palestinien de réforme et de développement. L'assistance financière de l'UE se concentre sur la gouvernance, le développement du secteur économique et privé et des

infrastructures publiques. Grâce à PEGASE, l'UE aide l'Autorité palestinienne à faire face à ses dépenses récurrentes, à fournir des services publics, et contribue aussi au développement durable et à long terme de la Palestine. L'UE finance aussi des projets d'infrastructures, des initiatives pour des réformes juridiques, économiques et financières et des programmes dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'éducation.

54. Par l'intermédiaire de sa Mission de police pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) dont 53 membres du personnel viennent de l'UE et 23 sont des locaux, l'UE contribue à la mise en place d'accords de police durables et efficaces, et à donner des conseils à ses homologues palestiniens sur les questions de droit pénal et d'Etat de droit.

55. La Mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah), dont les effectifs réduits comptent 14 personnels de l'UE et 11 locaux, a surveillé les opérations à cette frontière entre novembre 2005 et juin 2007, date de sa fermeture. Depuis lors, la mission reste en disponibilité, et le 12 mai 2010, le Conseil de l'UE a prolongé son mandat jusqu'au 24 mai 2011.

*(g) Le Quartet et la feuille de route*

56. En décembre 2002, les Etats-Unis, les Nations unies, la Russie et l'Union européenne, constituant le Quartet, se sont entendus sur un nouveau plan de paix, baptisé « feuille de route », publié officiellement au début de 2003.

57. La feuille de route était un programme en trois phases qui visait à parvenir à « un règlement définitif et général du conflit israélo-palestinien d'ici à 2005, fondé sur la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël et des autres pays limitrophes en paix et en sécurité ».

58. Les Palestiniens l'ont acceptée sans restriction, tandis qu'Israël l'a acceptée quelques mois plus tard, mais assortie de quatorze réserves.

59. Cette feuille de route est restée lettre morte malgré les bonnes intentions de la communauté internationale.

60. Depuis 2007, l'ancien Premier ministre britannique, Tony Blair, est le représentant du Quartet pour le Moyen-Orient.

61. Le mandat du représentant comporte quatre tâches : mobiliser les donateurs internationaux au profit des Palestiniens ; coordonner l'aide internationale pour répondre aux besoins de l'Etat palestinien en matière de gouvernance, en se concentrant d'urgence sur l'Etat de droit ; développer l'économie palestinienne ; assurer la liaison avec les pays concernés.

62. Force est de constater que ces objectifs n'ont été atteints que très partiellement.

63. Néanmoins, le Quartet se réunit encore régulièrement, dernièrement à Trieste, le 26 juin 2009, à New York, le 24 septembre 2009 et le 10 mars 2010 à Moscou.

64. Dans la déclaration de Trieste, le Quartet a affirmé que dans les négociations, les Etats-Unis poursuivent leur action avec toutes les parties de la région pour aboutir au règlement de toutes les revendications. Il a reconnu qu'une paix israélo-arabe et la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, dans lequel le peuple palestinien pourrait déterminer son propre destin, serviraient les intérêts fondamentaux de la communauté internationale. Il a demandé à toutes les parties concernées de prendre des mesures énergiques à l'appui de cet objectif. Après sa réunion à Moscou le 10 mars 2010, le Quartet a fait une déclaration sur le Moyen-Orient<sup>17</sup>.

*(h) La réconciliation palestinienne*

65. Comme chacun sait, le Fatah et le Hamas sont à couteaux tirés depuis que le Hamas a pris le pouvoir à Gaza et expulsé tous les représentants du Fatah des postes de direction.

<sup>17</sup> Voir annexe II.

66. Toutes les tentatives de médiation, parrainées successivement par l'Arabie saoudite, le Qatar et l'Égypte, ont échoué.

67. Il semble que la réconciliation dépende aussi d'une amélioration des relations entre les soutiens respectifs du Fatah (l'Égypte et les États-Unis) d'une part, et ceux du Hamas (l'Iran et la Syrie) d'autre part.

68. Manifestement, Israël estime qu'une Palestine divisée ne saurait être un partenaire de négociation fiable et capable d'offrir une solution durable.

69. Les États-Unis ne veulent pas compliquer leurs efforts de paix en cours en incluant le Hamas dans le processus.

70. Néanmoins, au final, un règlement de paix définitif devra inclure Gaza, mais actuellement, aucune des parties impliquées n'a d'idée sur la façon d'y parvenir.

*(i) Vers un accord de paix*

71. Hélas, depuis le dernier rapport de la Commission politique sur ce sujet en décembre 2009, aucune avancée substantielle vers un règlement entre Israël et les Palestiniens n'a été constatée.

72. Les Palestiniens ont maintenu que toute implantation de colonies devait cesser avant toute reprise des négociations. D'autre part, le Premier ministre Netanyahu a confirmé le 22 avril qu'il « n'y aurait pas de gel des implantations à Jérusalem-Est ».

73. C'est dans une ambiance glaciale que s'est déroulée le 25 mars la dernière visite à Washington du Premier ministre Netanyahu. L'administration américaine maintient sa demande d'un gel de la colonisation incluant Jérusalem-Est. Mais en même temps, les États-Unis ont rappelé l'existence de « liens indestructibles » avec Israël, et le Sénat s'est prononcé à plus de 75% pour un apaisement des différends publics entre les deux pays.

74. Alors que circulent des rumeurs sur un plan de paix américain pour le Moyen-Orient, le Premier ministre Netanyahu a affirmé froidement que si un accord est imposé à Israël, « il ne sera pas acceptable, et il ne fonctionnera pas ».

75. Les milieux gouvernementaux en Israël suggèrent la conclusion d'un règlement intérimaire basé sur des frontières provisoires, une idée qui a toujours été rejetée par les Palestiniens. Cependant, les Israéliens n'ont donné encore aucune réponse formelle à la demande des États-Unis de prendre des mesures de confiance qui pourraient convaincre les Palestiniens de revenir à la table des négociations.

76. Le 23 avril 2010, l'émissaire des États-Unis George Mitchell a commencé une nouvelle série de rencontres avec les autorités israéliennes et palestiniennes, mais aucun signe de reprise de négociations indirectes dans un avenir proche n'a été perçu en dépit du fait que M. Mitchell a indiqué aux deux parties que le Président Obama voulait une solution globale « prochainement et non pas dans un avenir lointain et indéterminé ».

77. Il s'agissait de la première visite de M. Mitchell au Moyen-Orient depuis la venue du vice-président Joseph Biden mentionnée ci-dessus.

78. Des bruits de couloir indiquent maintenant que le Premier ministre Netanyahu a été persuadé de changer d'avis et a accepté que les « questions cruciales » – le statut de Jérusalem, le nouveau tracé des frontières et les droits des réfugiés palestiniens – figurent à l'ordre du jour dès la reprise des pourparlers. Mais selon M. Netanyahu, des discussions sérieuses sur les principaux enjeux ne peuvent avoir lieu que dans le cadre d'un face-à-face entre Israéliens et Palestiniens.

79. On pense aussi qu'Israël, en signe de sa volonté de prendre des mesures de confiance, va lever un certain nombre de points de contrôle routiers en Cisjordanie et libérer quelque centaines de Palestiniens.

80. Le Président Abbas ne répète plus à qui veut l'entendre que la construction de colonies juives doit totalement cesser à Jérusalem-Est pour que les pourparlers reprennent. Les Palestiniens affirment que George Mitchell leur a garanti que les discussions indirectes ne dureront pas plus de quatre mois. Elles devraient commencer la semaine du 3 mai 2010.

81. Même si les Etats-Unis ont assuré au Premier ministre israélien qu'ils n'imposeront pas de plan de paix, il n'est pas exclu que les Américains mettent leurs propres propositions sur la table si les discussions indirectes échouent. Le lancement d'une proposition de paix complète n'est donc pas exclu.

82. Des autorités politiques et militaires de premier plan aux Etats-Unis déclarent de plus en plus souvent en public que le conflit israélo-palestinien exerce une influence négative sur la politique étrangère des Etats-Unis et sur les objectifs militaires dans la région du Moyen-Orient au sens large, et qu'un règlement du conflit permettra de protéger les intérêts stratégiques des Etats-Unis.

83. D'autre part, 2010 est une année électorale aux Etats-Unis et le Président Obama pèsera le pour et le contre pour savoir si les réponses des Arabes et des Israéliens sont suffisamment concrètes et sérieuses pour continuer une initiative de paix qui exonérera son administration d'accusations d'incompétence diplomatique, de naïveté et de tergiversation.

### **III. L'Iran**

#### *(a) La dimension militaire du programme nucléaire de l'Iran*

84. Les spéculations vont bon train sur l'existence ou non d'une dimension militaire dans le programme nucléaire de l'Iran ; dans l'affirmative, l'Iran est-il encore loin de développer une capacité nucléaire militaire ? Etant signataire du Traité de non-prolifération et de son protocole additionnel, l'Iran est assujéti aux mécanismes de contrôle de l'AIEA, qui publie régulièrement des rapports sur l'avancement du programme nucléaire de l'Iran.

85. Dans son rapport du 16 novembre 2009, le Directeur général de l'AIEA déclare qu'« il subsiste un certain nombre de questions en suspens, qui sont préoccupantes et doivent être clarifiées pour exclure une éventuelle dimension militaire du programme nucléaire iranien ». Il ajoute que « l'Agence attend toujours que l'Iran réponde à sa demande de rencontrer les autorités iraniennes compétentes en ce qui concerne ces questions ».

86. Le Directeur général conclut qu'« à moins que l'Iran n'applique le protocole additionnel et, grâce à un dialogue de fond, ne clarifie les questions en suspens à la satisfaction de l'Agence, celle-ci ne pourra pas donner des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran ».

87. Dans son rapport du 18 février 2010, le Directeur général de l'AIEA fait de nouveau état d'un certain nombre de questions en suspens et évoque les mesures attendues de la part de l'Iran. Il fait ensuite référence aux informations très complètes dont dispose l'AIEA à ce sujet, qu'il qualifie de substantielles et crédibles, et il en conclut :

« Au total, cela soulève des préoccupations quant à l'existence possible en Iran d'activités passées ou actuelles non divulguées liées à la mise au point d'une charge nucléaire pour un missile. Ces activités présumées sont constituées par un certain nombre de projets et de sous-projets consacrés à des aspects nucléaires et à des aspects concernant les missiles, qui sont gérés par des organismes liés au secteur militaire ».

88. Après avoir décrit d'une manière précise certaines de ces activités, le Directeur général note que depuis août 2008, l'Iran a opposé une fin de non-recevoir à toute demande de discussion ou d'information relative à ces préoccupations, affirmant que « ces supputations quant à une éventuelle dimension militaire de son programme nucléaire sont sans fondement et que les informations mentionnées par l'Agence sont truquées ».

89. En réaction à la publication du dernier rapport de l'AIEA, le représentant de l'Iran auprès de l'Agence, Ali Asghar Soltanieh, a affirmé de manière assez surprenante que « le récent rapport de l'AIEA confirme le caractère pacifique des activités nucléaires de l'Iran et l'absence de dérive du pays vers des objectifs militaires ».

*(b) Une capacité en matière d'armes nucléaires en Iran ?*

90. En dépit des dénégations des autorités iraniennes à tous les niveaux, si l'Iran dispose réellement d'un programme nucléaire militaire, à quelle date peut-on estimer qu'il sera en passe de détenir l'arme nucléaire ?

91. Depuis au moins 2007, les agences de renseignement des Etats-Unis prétendent que l'Iran veut se doter de capacités en armes nucléaires, mais n'a pas encore pris de décision définitive quant au développement d'une bombe. Selon elles, l'Iran n'en n'est pas encore à ce stade, mais il s'en rapproche en dépit de quelques revers techniques récents dans son programme.

92. Si l'Iran parvient à atteindre le seuil nucléaire, il n'y aura peut-être pas de moyen permettant de juger s'il est passé à l'étape suivante, l'assemblage d'une arme nucléaire.

93. De nombreux experts fixent à la mi-2011 le moment auquel l'Iran pourrait développer une arme nucléaire et à 2016 ou avant en ce qui concerne un missile à ogive nucléaire.

*(c) L'Iran et le Traité de non-prolifération (TNP)*

94. Devant le risque accru de nouvelles sanctions des Nations unies, l'Iran a récemment critiqué vivement le Traité de non-prolifération qui fera l'objet d'un examen en mai 2010.

95. L'Iran affirme que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et d'autres gouvernements ne respectent pas leurs propres obligations au titre du traité alors qu'ils essaient de faire barrage aux droits légitimes de l'Iran. Il prétend que le Traité de non-prolifération l'autorise à mener un programme à des fins civiles couvrant le cycle entier du combustible nucléaire.

96. Le ministre iranien des affaires étrangères, Manoucherh Mottaki, évoquant le fait que le traité est fondé sur trois piliers – le désarmement nucléaire, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires – affirme qu'en raison de l'attitude discriminatoire et sélective de certaines puissances nucléaires, l'équilibre entre ces trois piliers a été compromis.

97. Il prétend que le non-respect par certains gouvernements des articles clés du Traité de non-prolifération a entraîné la fabrication de quelque 35 000 nouvelles ogives, introduit la notion illégale de partage du feu nucléaire et privé d'autres Etats de leurs droits inaliénables.

98. M. Mottaki soutient que la décision du Royaume-Uni de reprendre et de développer le programme Trident est une violation flagrante de l'article VI du traité.

99. Il fait aussi valoir que le soutien inconditionnel apporté par certaines puissances nucléaires à Israël ouvre la voie à une situation échappant au droit international alors que le développement clandestin par Israël d'armes nucléaires et son refus d'adhérer au Traité de non-prolifération posent un problème sérieux pour la sécurité au Moyen-Orient et au-delà de la région.

100. Il déclare que la nature pacifique du programme nucléaire iranien a été confirmée par différents rapports de l'AIEA (même si le texte de ces rapports ne corrobore pas ces affirmations) et ajoute qu'en conséquence, rien ne justifie que le Conseil de sécurité des Nations unies aille jusqu'à adopter des résolutions illégales.

101. Enfin, il propose que les dispositions du Traité de non-prolifération soient appliquées pleinement et sans discrimination. Les Etats dotés de l'arme nucléaire doivent solennellement y renoncer et donner leur feu vert à un calendrier d'élimination intégrale. Rien dans les clauses du traité ne doit empiéter sur le droit de toutes les parties à développer la recherche et à utiliser le cycle du combustible nucléaire et l'enrichissement de l'uranium pour les centrales nucléaires.

*(d) La conférence internationale sur le désarmement nucléaire: « l'énergie nucléaire pour tous, les armes nucléaires pour personne », 17-18 avril 2010 à Téhéran*

102. L'Iran n'a pas assisté au sommet sur la sécurité nucléaire organisé à l'invitation du Président Obama à Washington les 12 et 13 avril 2010, auquel ont participé 47 chefs de gouvernement, dont les Etats nucléaires déclarés et les représentants de l'UE. Quelques jours plus tard, l'Iran a convoqué une conférence internationale sur le désarmement.

103. Parmi les participants à la conférence, qui ont parlé de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, figuraient les ministres des affaires étrangères de l'Irak, de la Syrie, du Liban, d'Oman, de l'Arménie, du Turkménistan, de la République centrafricaine et du Swaziland, et des secrétaires d'Etat d'un certain nombre d'autres pays. Les Etats occidentaux étaient absents.

104. Dans son discours devant la conférence le 17 avril, le Président Ahmadinejad s'est prononcé en faveur de la création d'une « instance internationale indépendante » chargée du contrôle du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, et il a demandé que les Etats possédant des armes nucléaires, ceux qui les ont utilisées ou ceux qui ont menacé d'en faire usage soient suspendus de l'AIEA. Il a proposé que la révision du Traité de non-prolifération soit confiée à des pays indépendants ne détenant pas d'armes nucléaires. La présence de puissances nucléaires, et notamment des Etats-Unis, ferait obstacle à l'élaboration d'un traité équilibré.

*(e) Sanctions contre l'Iran*

105. Convaincu désormais que l'Iran n'était pas disposé à réagir positivement à la politique de la main tendue du Président Obama, l'administration américaine a maintenant décidé de pousser activement les Nations unies à adopter des sanctions contre l'Iran.

106. Au départ, une percée positive était en vue quand l'Iran a donné son accord pour des négociations avec les E3+3 à Genève en octobre 2009, mais après avoir donné l'impression d'être sur le point de parvenir à une entente sur l'enrichissement du combustible nucléaire iranien à l'étranger, l'Iran a rapidement fait marche arrière. Même si la proposition est toujours valable, l'Iran ne l'a pas adoptée à la date d'aujourd'hui, et le ministre iranien des affaires étrangères, M. Mottaki, malgré son offensive de charme à Vienne les 22 et 23 avril 2010, n'a laissé entrevoir aucune nouveauté ou perspective encourageante.

107. Le 8 février 2009, l'Iran avait fait savoir à l'AIEA qu'il comptait enrichir son uranium à 20% en vue d'alimenter le réacteur de recherche de Téhéran et de poursuivre la production d'isotopes médicaux pour lesquels il existait, avait-il souligné, des besoins énormes.

108. Lors des pourparlers de Genève, les interlocuteurs de l'Iran ont fait observer qu'un enrichissement de l'uranium à 20% serait insuffisant pour le réacteur de recherche de Téhéran ; la construction d'ensembles d'éléments combustibles serait aussi nécessaire, et ils estimaient que l'Iran ne disposait ni du savoir-faire technique, ni des droits de propriété intellectuelle pour se lancer dans une telle entreprise.

109. Sur la base des rapports de l'AIEA, les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont exprimé dans leur quasi-totalité des doutes sérieux sur la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

110. D'après la Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, si l'on se voile la face devant la menace que représente l'Iran, le monde sera dans une situation encore plus précaire d'ici six mois à un an. Autoriser l'Iran à acquérir l'arme nucléaire déclencherait une course aux armements chez ses voisins, exposerait une des régions les plus instables de la planète et pourrait même dégénérer en conflit. Les sanctions constituent selon elle le moyen de persuader l'Iran d'entamer des négociations « de bonne foi » sur son programme nucléaire.

111. De nombreux Etats estiment que les sanctions économiques, qui mettent clairement à l'abri des conséquences des frappes militaires, recèlent un potentiel plus important d'efficacité qu'un simple engagement diplomatique ; en effet, si de telles sanctions sont appliquées correctement, elles constituent le seul moyen de faire pression sur l'Iran et sur sa façon de conduire son programme nucléaire.

112. La Brookings Institution prétend que pour influencer l'Iran, il faut fixer des objectifs clairs, réalistes et limités, qui ciblent la base de la puissance économique des gardiens de la révolution islamique et d'autres aspects du pouvoir afin de bloquer le programme nucléaire iranien et non de renverser le régime.

113. D'autres affirment qu'un changement de régime n'est possible qu'en empêchant l'Iran d'acquérir une capacité en matière d'armes nucléaires ou de se doter de l'arme nucléaire, et que les Etats-Unis et leurs alliés devraient concentrer leurs efforts sur l'accélération des changements politiques. Cependant, personne n'a fait de proposition concrète pour parvenir à un tel objectif, et sur un plan général, les pays occidentaux sont peu enclins à décider de telles actions.

114. Actuellement, les experts conviennent dans leur majorité que des sanctions spécifiques visant les gardiens de la révolution islamique et leurs conglomérats financiers sont indispensables pour atrophier le programme nucléaire iranien.

115. L'amiral Michael Mullen, chef d'état-major des armées des Etats-Unis, reconnaît que le développement d'une stratégie vis-à-vis de l'Iran représente un défi complexe et difficile, et que toutes les options restent ouvertes, tout en précisant que l'option militaire serait l'ultime recours.

116. Israël a publiquement averti qu'il n'excluait pas une frappe militaire contre les installations nucléaires de l'Iran. Il mentionne sa vulnérabilité face aux missiles balistiques contenus dans l'arsenal iranien et la nécessité de réagir devant les déclarations répétées du Président Ahmadinejad sur son intention de « rayer Israël de la carte ». Cependant, l'administration américaine a prié instamment Israël de renoncer à une frappe militaire, non seulement en raison d'un risque d'escalade régionale, mais aussi d'un danger d'implication pour les Etats-Unis.

*(f) Les négociations sur de nouvelles sanctions des Nations unies*

117. Tous les pays participant aux négociations en vue d'une nouvelle résolution portant sur des sanctions continuent de faire valoir qu'ils sont en faveur d'une double approche : engager le dialogue et les négociations tout en envisageant la possibilité d'imposer des sanctions en cas d'échec.

118. Les E3+3 (France, Allemagne et le Royaume-Uni, Chine, Russie et les Etats-Unis) étudient maintenant un projet de résolution du Conseil de sécurité à soumettre aux quinze membres pour discussion et vote. Même si certains veulent avoir la main lourde, d'autres risquent d'être réticents.

119. Après l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité, les membres des Nations unies peuvent décider de mesures supplémentaires contre l'Iran.

120. Dans la première version rédigée par les Etats-Unis avant les négociations E3+3, les sanctions prévoyaient un embargo total sur les armes, de nouvelles restrictions pour les banques iraniennes, des limites aux primes d'assurance destinées à couvrir les cargaisons iraniennes, le gel des avoirs et des restrictions pour les voyages des membres des gardiens de la révolution, ainsi qu'une interdiction de nouveaux investissements dans l'industrie pétrolière et gazière iranienne. Depuis, les Etats-Unis ont été convaincus de renoncer aux sanctions les plus sévères pour rendre leur proposition plus acceptable par tous les membres du Conseil de sécurité.

*(g) La Russie*

121. Pendant longtemps, la Russie s'est opposée à des mesures drastiques qui auraient pesé sur ses relations stratégiques et commerciales avec l'Iran, où Lukoil et Gazprom ont des intérêts. La Russie a aussi construit la centrale nucléaire de Bushehr, et elle est de loin le principal pourvoyeur d'armes de l'Iran. Durant la période 1995-2005, plus de 70% des armes importées en Iran venaient de Russie. Les échanges commerciaux entre les deux pays s'élèvent actuellement à 3 milliards de dollars et ne cessent d'augmenter.

122. La Russie a accepté de participer aux négociations sur un quatrième volet de sanctions du Conseil de sécurité et elle a fait savoir qu'elle envisagerait des sanctions destinées à empêcher la prolifération des armes nucléaires, mais elle s'est opposée à des mesures paralysantes, ciblant d'autres objectifs comme punir l'Iran ou changer de régime.

123. La Russie ne cache nullement qu'elle s'intéresse de près pour des raisons de sécurité à la surveillance des programmes nucléaires de tous les pays qui partagent ses frontières ou sont

limitrophes. Elle ne redoute pas une attaque nucléaire de l'Iran, au cas où il disposerait de la capacité nucléaire, mais pense que tout conflit risque d'avoir « des conséquences négatives désastreuses<sup>18</sup> pour ses propres intérêts de sécurité et ceux des territoires voisins.

124. Au cours d'un débat au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 29 avril 2010, votre rapporteur a demandé au ministre russe des affaires étrangères, Sergeï Lavrov, jusqu'à quel point la Russie est résolue à empêcher la prolifération des armes nucléaires et disposée à adopter les nouvelles sanctions des Nations unies, et quelle importance la Russie attache à la non-obtention par l'Iran d'une capacité nucléaire militaire.

125. M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a répondu qu'il s'était prononcé à plusieurs reprises sur ce sujet, comme l'ont fait le Président et le Premier ministre. Il n'est pas question de tolérer la moindre violation au régime de non-prolifération. L'Iran doit fournir toutes les informations pour faire toute la lumière sur son programme nucléaire afin que tout un chacun puisse s'assurer qu'il a un caractère purement pacifique. Dès que la clarté aura été faite sur toutes les questions relatives à ce programme, l'Iran pourra disposer des mêmes droits que tous les autres États parties au Traité de non-prolifération. L'absence de réponse de l'Iran aux demandes d'information le déçoit, et il plaide pour un renforcement du dialogue entre l'AIEA et l'Iran. L'histoire a montré que les sanctions peuvent être contreproductives et ne sont pas toujours efficaces. Elles peuvent être rendues caduques grâce à la coopération avec l'Iran. Leur seul but doit être d'inciter l'Iran à régler cette question, et à renforcer les exigences en matière de non-prolifération. Sur cette base, le Conseil de l'Europe peut poursuivre sa coopération avec l'Iran.

*(h) La Chine*

126. Lors du sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington DC les 12 et 13 avril 2010, la Chine a révélé qu'elle avait décidé de s'associer aux négociations sur la rédaction d'une nouvelle résolution pour un quatrième volet de sanctions du Conseil de sécurité. Pendant sept mois, la Chine a refusé de participer à ces négociations. Selon les experts, ce changement d'attitude de la Chine peut être perçu comme la preuve que ce pays veut améliorer avec les États-Unis des relations qu'elle ne veut pas sacrifier sur l'autel de ses liens économiques et politiques avec l'Iran. Néanmoins, la position traditionnelle de la Chine est de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays.

127. Reste à savoir quel type de sanctions la Chine est prête à tolérer en fin de compte.

128. Les échanges entre la Chine et l'Iran ont plus que doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre les trente milliards d'euros, et la Chine a repris récemment ses livraisons directes de pétrole raffiné vers l'Iran<sup>19</sup>. En quelques années, la Chine est devenue un important fournisseur d'armes de l'Iran. Elle partage aussi avec ce pays son savoir-faire en matière d'équipements de défense.

129. La Chine est opposée à une interdiction en Iran des investissements dans le domaine énergétique.

*(i) Le Brésil, le Liban et la Turquie*

130. Parmi les membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, le Brésil, le Liban et la Turquie ne sont pas favorables à de nouvelles sanctions.

131. Le Président brésilien Lula, convaincu qu'il y a une marge de négociations, va se rendre prochainement en Iran pour user au mieux de sa persuasion.

132. Le Liban redoute que son soutien à des initiatives contre l'Iran ne renforce la position du Hezbollah dans ce pays.

<sup>18</sup> *International Herald Tribune*, 25 mars 2010

<sup>19</sup> *The Guardian*, 15 avril 2010

133. Le Premier ministre turc, Recep Erdogan, a fait savoir publiquement que le recours à des sanctions n'est pas le meilleur moyen de parvenir à une solution, et il donne la préférence à la négociation.

134. La Turquie ne veut pas isoler l'Iran, un voisin avec lequel elle a forgé des liens stratégiques. Les deux pays ont intensifié récemment leur coopération économique et énergétique. Après la Russie, l'Iran est le deuxième fournisseur d'énergie de la Turquie, qui envisage de réaliser des investissements considérables (jusqu'à quatre milliards d'euros) dans la production de gaz naturel iranien.

*(j) L'UE*

135. La Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton, affirme que l'UE souhaite entretenir des relations normales avec l'Iran et souligne que les discussions sur le programme nucléaire de l'Iran font partie de ce processus. Elle déplore que l'Iran refuse de poursuivre le débat sur les questions nucléaires et estime que sa décision de construire de nouvelles installations nucléaires et sa répugnance à coopérer pleinement avec l'AIEA sapent la confiance. L'incapacité de l'Iran à respecter les droits de l'homme, ainsi que les arrestations et le déchaînement de violence contre les manifestants après les élections présidentielles sont intolérables.

136. Les motifs pour relancer le dialogue avec l'Iran sont nombreux, mais l'UE avoue qu'après six années de discussions inlassables menées par Javier Solana, elle n'enregistre aucun résultat. Il ne reste guère à l'UE d'autre choix que d'envisager des sanctions sérieuses si l'Iran persiste dans son refus de dialoguer.

*(k) Une frappe militaire ?*

137. Les préoccupations croissantes sur l'évolution du programme nucléaire de l'Iran et son éventuelle dimension militaire ont suscité récemment un regain d'attention sur le recours à des frappes militaires contre les installations nucléaires de l'Iran. En mars 2009, une étude sérieuse et détaillée a été publiée<sup>20</sup>, qui passe en revue toutes les possibilités. La conclusion nette et claire de cette étude est qu'une destruction définitive du programme iranien est exclue par les experts militaires. Dans le meilleur des cas, ce programme ne serait retardé que de quelques années, tandis que le prix humain et géopolitique ne pourrait être que très élevé. Dans leur majorité, les experts estiment qu'une attaque militaire serait contreproductive et ne faciliterait ni l'arrêt du programme nucléaire, ni l'affaiblissement du gouvernement central et un changement de régime.

138. Israël a déclaré à maintes reprises publiquement qu'il n'excluait pas le recours à des frappes militaires, mais que l'opération serait complexe. Même s'il n'a pas besoin de l'assentiment des Etats-Unis, il devrait disposer des bombes américaines anti-bunker les plus sophistiquées. Il devrait aussi aligner une flotte d'environ 100 bombardiers et des avions-ravitailleurs. Les résultats d'une telle action seraient très imprévisibles, mais le Moyen-Orient et l'économie mondiale seraient forcément affectés. Que les Etats-Unis approuvent ou non une offensive militaire israélienne, certains en concluraient qu'ils ont agi avec l'accord des Etats-Unis et ceux-ci seraient aussi impliqués dans la suite des événements.

139. Les Iraniens pourraient réagir en expédiant contre Israël à partir de l'Iran des missiles à longue portée et en faisant lancer par leurs alliés régionaux, le Hezbollah et le Hamas, des missiles de plus courte portée. Ce tir de barrage contraindrait Israël à engager d'autres frappes aériennes au Liban et peut-être en Iran. L'Iran pourrait aussi poser des mines dans le Déroit d'Hormuz qui voit transiter par voie maritime près de 40% des pétroliers de la planète, ce qui ferait monter en flèche les cours du pétrole et obligerait les Américains à intervenir. La désescalade s'avérerait difficile et coûteuse.

---

<sup>20</sup> Abdullah Tonkan et Anthony Cordesman : "Study on a possible Israeli strike on Iran's nuclear development facilities", Center for Strategic and International Studies, 14 mars 2009. Voir aussi Kenneth Pollack, Directeur du Saban Centre for Middle East Policy, Brookings Institution; <http://www.npr.org>

140. L'Iran pourrait aussi user de son influence en Irak et en Afghanistan pour mobiliser des groupes politiques ou de militants contre des cibles américaines dans ces deux pays. Les frappes militaires pourraient aussi conduire à une marginalisation plus poussée par le gouvernement des mouvements internes d'opposition et provoqueraient un sursaut de nationalisme masquant les dissensions internes.

*(l) Les conséquences d'un Iran nucléarisé : hypothèses à envisager*

141. Dès le départ, même sous le régime du Shah, le programme nucléaire de l'Iran avait été jugé important en tant qu'élément structurant de l'identité nationale du pays. Les Présidents successifs de la République islamique ont considéré par la suite les armes nucléaires comme des instruments de dissuasion contre des ennemis comme l'Irak de Saddam Hussein ou les Etats-Unis. L'élite actuelle, en particulier le Président Ahmadinejad et les gardiens de la révolution, voient ces armes comme des outils cruciaux pour garantir l'hégémonie de l'Iran dans la région. Il semble que le régime de Téhéran veuille s'imposer comme la puissance dominante dans son voisinage tout en gardant la mainmise sur la politique intérieure.

142. Cependant, certains experts prétendent que si les armes nucléaires peuvent servir pour la dissuasion, elles ne sont guère efficaces comme levier diplomatique ou pour la projection de puissance. Un Iran doté de l'arme nucléaire modifierait en profondeur la situation au Moyen-Orient. Ce serait un coup sérieux porté au Traité de non-prolifération et un encouragement pour les autres Etats dans la région et au-delà à faire de même.

143. Israël verrait dans un Iran doté de l'arme nucléaire une menace encore plus urgente et plus sérieuse qu'il faudrait contrer par tous les moyens possibles, mais sans doute en coordination étroite avec les Etats-Unis. Bien sûr, cela dépendrait de la confiance d'Israël dans les garanties fournies par les Etats-Unis pour sa sécurité et de la réaction américaine à un nouveau statut de l'Iran.

144. Bien que d'autres pays dans la région puissent envisager d'acquérir l'arme nucléaire, ce ne sera peut-être pas chose aisée. Le développement d'un arsenal nucléaire national est non seulement coûteux, mais il prend de nombreuses années et requiert d'importantes infrastructures et l'acquisition ou le développement de vecteurs de lancement. Les principaux alliés des Etats-Unis, l'Egypte, l'Arabie Saoudite et la Turquie, pourraient renoncer à cette idée parce qu'ils y laisseraient leurs garanties de sécurité et, dans le cas de l'Egypte, une importante aide économique et militaire.

145. L'achat clé en main d'un système complet d'armes nucléaires auprès d'une puissance nucléaire existante est une option et si elle se concrétisait, la Corée du Nord serait le fournisseur tout indiqué.

146. Si, en fin de compte, l'Iran devait maîtriser l'arme nucléaire, il est important, notamment pour les autres puissances nucléaires comme les Etats-Unis, de fixer le seuil à ne pas franchir par l'Iran. Les experts ont proposé trois lignes rouges à ne pas dépasser qui, si nécessaire, pourraient être mise en place par la dissuasion ou d'autres moyens appropriés<sup>21</sup>.

147. Il faudrait dissuader l'Iran de lancer une attaque conventionnelle contre d'autres pays. Actuellement, il y a suffisamment de troupes américaines stationnées dans la région pour faire barrage à une telle initiative. La menace d'un recours à l'arme nucléaire pourrait aussi dissuader l'Iran, à condition que le pays exerçant cette menace ne soit pas à portée des armes nucléaires iraniennes. Dans le cas contraire, des systèmes contre les missiles balistiques seraient la seule solution. Dans tous les cas, la maîtrise par l'Iran de l'arme nucléaire exigerait le développement d'un système de défense antimissile balistique multicouche et efficace, et les Etats-Unis se sentiraient tenus de placer leurs alliés arabes et Israël et sous leur parapluie de défense antimissile.

148. Il faut dissuader l'Iran de transférer des armes nucléaires, des matériaux et des technologies à des Etats et des acteurs non étatiques. Cela pourrait se faire par le renforcement de l'Initiative de sécurité en matière de non-prolifération (initiative multinationale visant à mettre un terme au trafic d'armes de destruction massive), par d'autres actions spécifiques et par le biais de résolutions des

<sup>21</sup> James M. Lindsay et Ray Takeyh "After Iran Gets the Bomb", *Foreign Affairs*, mars/avril 2010.

Nations unies visant à imposer à l'Iran et à ses partenaires commerciaux potentiels des sanctions supplémentaires.

149. Il faut dissuader l'Iran d'apporter son soutien aux terroristes et aux groupes subversifs. Ce sera une tâche des plus délicates en raison des différentes factions au pouvoir en Iran. Dans ce domaine, les échanges de renseignements au niveau international joueront un rôle important.

150. Il va de soi qu'un accord complet de paix pour régler le conflit israélo-palestinien avec la participation de la Syrie et du Liban permettrait de contrebalancer l'influence de l'Iran dans la région. Le renforcement des capacités militaires et institutionnelles de l'Irak et de l'Afghanistan constitue un autre objectif à atteindre pour ceux qui veulent limiter la mainmise de l'Iran sur les pays voisins.

151. Enfin, l'Iran souhaitera peut-être emprunter la voie de la coopération diplomatique s'il peut être convaincu que l'Occident essaie véritablement d'aider à la création d'un ordre pacifique et durable au Moyen-Orient.

#### *IV. Epilogue*

152. Depuis l'adoption du projet de rapport le 18 mai dernier, votre rapporteur estime approprié d'actualiser le texte afin de tenir compte des développements récents en relation avec les différents sujets abordés. Une évaluation est peut-être prématurée, mais votre rapporteur estime que quelques commentaires, qui ont été inclus dans le texte, peuvent néanmoins être utiles. Le texte qui suit rend compte des événements intervenus jusqu'au 4 juin et votre rapporteur espère que chacun comprendra que la situation ne cesse d'évoluer.

##### *(a) Les négociations indirectes*

153. Le premier cycle de négociations indirectes, qui se concentre sur les questions de frontière et de sécurité, a commencé le 9 mai avec la participation de l'émissaire spécial des Etats-Unis au Moyen-Orient, George Mitchell, faisant la navette entre les deux délégations.

154. Le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a déclaré le 27 mai 2010 que le deuxième cycle ne sera pas lancé tant que les médiateurs n'auront pas fixé les frontières d'un Etat palestinien.

155. La Ligue arabe a prévu un délai de quatre mois pour ce premier round.

156. Après l'accrochage en mer intervenu entre les forces militaires israéliennes et une flottille d'aide internationale aux petites heures du 31 mai 2010, les factions palestiniennes représentées au sein de l'Autorité palestinienne se sont prononcées dans leur majorité contre la poursuite des pourparlers indirects avec Israël. Cet épisode montre une fois encore combien il est difficile de négocier la paix avec les Palestiniens sans tenir compte de la situation à Gaza où règne l'ordre du Hamas.

##### *(b) Le dernier rapport de l'AIEA sur les activités nucléaires de l'Iran*

157. Le 31 mai 2010, l'AIEA a publié un rapport sur les activités nucléaires de l'Iran depuis le 18 février 2010.

158. D'après celui-ci, l'Iran a produit 2 427 kg d'uranium faiblement enrichi. Les experts affirment que cette quantité, une fois enrichie, permet de fabriquer deux armes nucléaires. Le 9 février 2010, l'Iran a commencé à enrichir l'uranium jusqu'à 20%.

159. S'agissant des dimensions militaires possibles des activités nucléaires de l'Iran, le rapport de l'AIEA indique, entre autres, ce qui suit :

« Sur la base de l'analyse globale faite par l'Agence des informations dont elle dispose, l'Agence s'est montrée inquiète de la possibilité d'existence en Iran d'activités cachées liées au nucléaire, passées ou actuelles, impliquant des organisations liées à l'armée, y compris des activités en rapport avec le développement d'une charge utile pour un missile. Il semblerait que ces activités se soient poursuivies au-delà de 2004.

Avec le temps qui passe et la disponibilité toujours plus médiocre de l'information, il est indispensable que l'Iran entre en discussion avec l'Agence sur ces questions, qu'elle ait accès à

tous les sites sensibles, aux équipements et à la documentation pertinente, et qu'elle soit autorisée sans tarder à questionner toutes les personnes concernées. Un engagement de fond et proactif de la part de l'Iran est essentiel pour permettre à l'Agence de progresser dans ses vérifications quant à l'exactitude et le caractère complet des déclarations de l'Iran.

Tandis que l'Agence continue de vérifier s'il n'y a pas détournement par l'Iran du combustible nucléaire déclaré, l'Iran n'a pas coopéré de manière à confirmer qu'il ne poursuit que des objectifs pacifiques.

Pour être plus précis, l'Iran ne se conforme pas aux exigences contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité, incluant la mise en oeuvre du Protocole additionnel, indispensables pour établir la confiance dans la finalité exclusivement pacifique de son programme nucléaire, et régler les problèmes en suspens. En particulier, l'Iran doit clarifier des questions non résolues qui suscitent des inquiétudes sur les dimensions militaires de son programme nucléaire. L'Iran doit aussi respecter la rubrique 3.1 modifiée des arrangements subsidiaires en ce qui concerne la communication rapide de renseignements descriptifs ».

*(c) Les Accords tripartites entre le Brésil, la Turquie et l'Iran*

160. Le 17 mai, le Brésil et la Turquie ont conclu un accord avec l'Iran qui stipule que l'Iran dispose d'un mois pour remettre 1 200 kg d'uranium légèrement enrichi à la Turquie. En contrepartie, le Groupe de Vienne (Etats-Unis, France, Russie et l'AIEA) a une année pour fournir à l'Iran 120 kg d'uranium enrichi destiné au réacteur nucléaire de recherche de Téhéran qui produit des isotopes à des fins médicales. D'autre part, l'Iran précise qu'il poursuivra ses propres activités d'enrichissement de l'uranium, y compris jusqu'à 20%. Si le Groupe de Vienne n'approuve pas la tractation, l'Iran récupérera son uranium légèrement enrichi auprès de la Turquie.

161. L'accord mentionné ci-dessus ne porte pas sur la demande la plus persistante du Conseil de sécurité des Nations unies pour une meilleure coopération avec l'AIEA et l'arrêt de l'activité d'enrichissement jusqu'au rétablissement de la confiance internationale dans le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

162. Bien que cet accord soit basé sur les propositions discutées par le Groupe de Vienne et l'Iran en octobre 2009, il contient des différences importantes. La proposition d'octobre stipulait que près de 75% de l'uranium faiblement enrichi serait restitué à la Russie et reviendrait sous forme de barres de combustible fabriquées en France pour le réacteur nucléaire de recherche de Téhéran. Dans l'accord récent passé avec le Brésil et la Turquie, la même quantité d'uranium faiblement enrichi serait remise par l'Iran, mais ne représenterait que 50% environ de ses réserves actuelles d'uranium, le pays disposant dans le reliquat de quoi procéder à de nouveaux enrichissements conduisant à la production éventuelle d'une arme nucléaire.

163. Compte tenu de l'expérience acquise dans les diverses négociations avec l'Iran sur cette question, le Groupe de Vienne et un certain nombre de membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont réagi avec le plus grand scepticisme à cet accord récent.

164. Le 18 mai, la Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, a été en mesure d'annoncer un accord entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies sur un quatrième cycle de sanctions contre l'Iran qui élargirait l'embargo sur les armes, imposerait des restrictions contre le secteur bancaire iranien et interdirait au pays d'extraire de l'uranium et de développer des missiles balistiques.

165. Les Etats-Unis semblent être « gravement préoccupés par de nombreux points manquants » dans cet accord et aussi par « un calendrier imprécis »<sup>22</sup> et la perspective de négociations traînant en longueur.

<sup>22</sup> *Financial Times*, 19 mai 2010.

166. Le vice-premier ministre russe, Sergei Ivanov, suggère de ne pas lier les sanctions et l'accord d'échange, et de mener les deux en parallèle.

167. Les ministres des affaires étrangères du Brésil et de la Turquie reconnaissent que la déclaration de Téhéran n'aborde pas toutes les questions concernant le programme nucléaire de l'Iran, mais font valoir que cela n'a jamais été le but. Ils estiment que cette déclaration contribue à traiter la totalité du dossier en créant les bases de la confiance, le maillon clé faisant défaut jusqu'à présent. Selon eux, elle fournit l'occasion tant attendue de se pencher sur ces questions par le biais du dialogue et de l'engagement, et il faut lui donner sa chance. Enfin, ils admettent que le respect de toutes les promesses et de tous les engagements est essentiel pour la poursuite de l'implication de toutes les parties concernées<sup>23</sup>.

168. En conclusion, la question de savoir si ces actions, sanctions ou accord, constitueront des moyens efficaces pour convaincre l'Iran de modifier ou de mettre fin à son programme nucléaire, reste posée. De nombreux analystes pensent que cet objectif est irréaliste, indépendamment des moyens utilisés pour l'atteindre.

169. Bon nombre de protagonistes renâclent à réfléchir aux initiatives à prendre si celles-ci s'avèrent tout aussi improductives que toutes les actions précédentes<sup>24</sup>.

*(d) La Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*

170. La conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui s'est terminée le 28 mai 2010, a adopté finalement un document dans lequel les cinq puissances nucléaires réitérent leur volonté d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et appellent à la tenue, sous l'égide des Nations unies, d'une Conférence en 2012 en vue d'établir un Moyen-Orient dénucléarisé.

171. Il faut noter qu'en 1995, les pays arabes ont accepté la prolongation pour une durée illimitée du Traité de non-prolifération en échange d'un engagement en faveur de la convocation d'une conférence pour l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Depuis, aucune initiative n'a vu le jour à ce sujet, et les Etats arabes et le mouvement des non-alignés ont réclamé des mesures claires lors de la conférence d'examen de 2010.

172. Dans le document final, l'Agence demande aussi instamment à Israël d'adhérer au Traité de non-prolifération et de « soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence ».

173. Le gouvernement israélien a déclaré qu'il ne participerait pas à l'application du document en raison de sa « nature biaisée ».

174. Après l'adoption du document final, le conseiller américain à la sécurité nationale, le Général James Jones, a affirmé que les « Etats-Unis nourrissent des réserves sérieuses » vis-à-vis de la conférence de 2012 et estimaient que la paix au Moyen-Orient et le plein respect par tous les pays de la région de leurs obligations au titre du contrôle des armements et de la non-prolifération étaient des « éléments précurseurs essentiels » à l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive<sup>25</sup>.

*(e) L'opération militaire israélienne contre un convoi faisant route vers Gaza*

175. Le lundi 31 mai à l'aube, les forces armées israéliennes, intervenant dans les eaux internationales, ont arrêté une flottille internationale de six bateaux transportant du fret et des passagers, accompagnés de plus de 600 partisans venant de toute une série de pays et qui voulaient apporter de l'aide à Gaza. A l'évidence, s'il s'agissait exclusivement ou principalement d'acheminer du matériel à des fins humanitaires, la présence d'un si grand nombre de militants paraît difficile à

<sup>23</sup> *International Herald Tribune*, 27 mai 2010.

<sup>24</sup> Rouzbeh Parsi: "The trilateral Iranian nuclear agreement: shell games, international style", Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, mai 2010.

<sup>25</sup> *International Herald Tribune*, 31 mai 2010

expliquer. Pendant l'opération, neuf personnes ont été tuées, et plusieurs activistes et soldats israéliens ont été blessés. Le but du convoi était de forcer le blocus de Gaza décrété depuis trois ans par Israël et l'Égypte depuis que le Hamas y a pris le pouvoir par la force à l'été 2007.

176. Le principal instigateur de cette initiative était Insani Yardim Vakfi (IHH), une organisation islamique fondée en 1992 pour collecter de l'aide pour les Bosniaques et désormais active dans 120 pays de par le monde. Elle entretient des relations avec le Hamas qu'elle juge nécessaire à la poursuite de ses activités à Gaza. Les six navires ont été conduits dans le port israélien d'Ashdod. Israël affirme que l'aide sera transportée à Gaza par voie terrestre.

177. Toutes les parties impliquées dans l'affrontement en ont donné une version différente.

178. L'Égypte a rouvert la frontière avec Gaza pour une durée indéterminée afin de permettre à l'aide d'arriver dans le territoire.

179. Sous la pression générale croissante, Israël a décidé le 2 juin que tous les militants humanitaires (environ 680), capturés en mer pendant l'opération, seraient libérés et expulsés sans aucune forme de procès.

180. Dans une déclaration présidentielle du 2 juin 2010<sup>26</sup>, le Conseil de sécurité a condamné « les actes ayant entraîné la mort d'au moins dix civils<sup>27</sup> et fait de nombreux blessés » et réclamé « une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales ».

181. Israël s'oppose à toute enquête qui ne serait pas menée par ses propres autorités, mais il doit comprendre que, aussi indépendant que puisse être le système judiciaire israélien, aucune investigation entreprise par celui-ci ne sera considérée comme indépendante par l'opinion étrangère.

182. Le Conseil de sécurité a réitéré également sa préoccupation profonde devant la situation humanitaire à Gaza et souligné la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de personnes et de biens vers Gaza et de veiller au bon acheminement et à la distribution de l'aide humanitaire partout dans Gaza.

183. La Turquie a rappelé son Ambassadeur en Israël et annulé des exercices militaires conjoints prévus.

184. Le Premier ministre Netanyahu a annulé une rencontre avec le Président Obama.

185. L'opération a suscité un tollé, à l'intérieur comme à l'étranger. Elle a encore détérioré les liens d'Israël avec la Turquie, soulevé un flot de questions sur la politique d'Israël envers Gaza, compliqué les négociations indirectes qui viennent juste de commencer et menacé de faire capoter les efforts des États-Unis pour que les Nations unies adoptent de nouvelles sanctions contre l'Iran.

186. Un analyste israélien, Yossi Alpher, affirme que l'incident va contribuer au déclin considérable de la position internationale d'Israël et à son isolement croissant. Selon lui, Israël n'a pas de stratégie viable pour aborder le problème de la bande de Gaza et du Hamas<sup>28</sup>. Fidèle à la tradition israélienne de débat démocratique et de liberté de la presse, l'édition du quotidien *Haaretz* du 1<sup>er</sup> juin a titré « Le prix d'une mauvaise politique » et « Un fiasco sur toute la ligne ».

187. Les gouvernements et l'opinion publique, en Europe et dans le monde entier, ont prié instamment Israël de lever le blocus et de permettre le passage d'une plus large gamme de produits, notamment de matériaux de construction.

188. Dans une déclaration du 31 mai 2010, la Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton, a affirmé que « L'UE condamne ce recours à la violence, qui a fait un grand nombre de victimes parmi les membres de la flottille, et demande qu'une enquête impartiale soit ouverte sans délai pour que toute la lumière soit faite sur les événements et les circonstances qui les ont entourés ». L'UE souligne

<sup>26</sup> Document S/PRST/2010/9

<sup>27</sup> Il a été révélé par la suite que l'opération avait fait neuf victimes.

<sup>28</sup> See <http://peacenow.org>.

qu'elle demande « l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir ».

189. L'International Crisis Group affirme que l'accrochage traduit une mise en accusation d'une politique plus générale envers Gaza dont Israël ne porte pas seul la responsabilité. Beaucoup dans la communauté internationale se sont faits les complices d'une politique visant à isoler Gaza dans l'espoir d'affaiblir le Hamas. Même si cette politique fait du tort à la population de Gaza sans faire reculer le pouvoir du Hamas, elle continue à être appliquée en dépit de son échec patent.

190. L'International Crisis Group réclame une révision de la politique envers Gaza. L'allègement du blocus ne suffira pas. Il estime qu'il faudrait au contraire ouvrir Gaza à des échanges commerciaux normaux avec une supervision internationale adaptée de leur usage final.<sup>29</sup> En résumé, cette opération bâclée a fait le jeu du régime peu recommandable en place à Gaza et s'avère désastreuse pour les relations publiques d'Israël. La Turquie, son principal allié stratégique du monde musulman, a pris encore plus de recul, les Etats-Unis ont dû de nouveau défendre Israël devant les Nations unies et en payer le prix au plan international. Le processus de paix a souffert. La politique de blocus contre Gaza a été sévèrement critiquée dans le monde entier et doit cesser. Ainsi, Israël paie au prix fort le maintien d'un blocus inefficace. Certes, l'Etat hébreu a des intérêts de sécurité légitimes qui le poussent à se protéger. Ceux-ci pourraient certainement être préservés de manière adéquate en convenant d'un contrôle frontalier des importations, qui pourrait être assuré par l'UE. Mais ce serait sans doute une solution trop raisonnable – car il s'agit en fin de compte du Moyen-Orient.

---

<sup>29</sup> International Crisis Group, communiqué du 31 mai 2010, [www.crisisgroup.org](http://www.crisisgroup.org)

**ANNEXE I*****Déclaration du Conseil de l'Union européenne sur le Moyen-Orient******Communiqué de presse – 2985<sup>ème</sup> session du Conseil******Affaires étrangères******Bruxelles, le 8 décembre 2009***

Le Conseil a examiné la situation au Proche-Orient, et en particulier l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix.

Il a adopté les conclusions suivantes:

« 1. Le Conseil de l'Union européenne est gravement préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de paix au Proche-Orient. L'Union européenne appelle à la reprise urgente des négociations en vue de parvenir, dans des délais convenus, à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité. Il est indispensable de parvenir à une paix globale, qui est dans l'intérêt fondamental des parties dans la région et de l'UE, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'initiative de paix arabe.

2. Le Conseil renouvelle son soutien aux efforts déployés par les États Unis pour relancer les négociations sur toutes les questions relatives au statut définitif, y compris les frontières, Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et l'approvisionnement en eau, dans le respect des accords et mémorandums conclus précédemment. L'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvée par les parties. Le Conseil rappelle que l'UE est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après conflit destinés à assurer la viabilité des accords de paix, et il poursuivra les travaux entrepris sur les contributions de l'UE concernant la mise en place d'un appareil d'État, les questions régionales, les réfugiés, la sécurité et Jérusalem. Le Conseil souligne la nécessité d'un engagement accru du Quatuor et note qu'une contribution active des États arabes s'appuyant sur l'initiative de paix arabe revêt une importance cruciale.

3. L'UE est prête à développer ses relations bilatérales avec l'Autorité palestinienne compte tenu de leurs intérêts communs, y compris dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Rappelant la déclaration de Berlin, le Conseil renouvelle également son soutien aux négociations menant à la constitution d'un État palestinien, ainsi qu'à l'ensemble des efforts et démarches mis en oeuvre à cet effet et rappelle qu'il est disposé, le moment venu, à reconnaître un État palestinien. Il continuera de concourir à la mise en place d'un appareil d'État palestinien, y compris par ses missions PSDC et au sein du Quatuor. L'UE soutient pleinement la mise en oeuvre du programme gouvernemental de l'Autorité palestinienne intitulé « Palestine: fin de l'occupation et création de l'État », en ce qu'il représente une importante contribution à cet égard, et elle s'efforcera de faire en sorte que ce programme bénéficie d'un solide soutien international.

4. Rappelant la position de l'UE exprimée lors du Conseil d'association de juin 2009, le Conseil réaffirme qu'il est prêt à développer ses relations bilatérales avec Israël dans le cadre de sa politique européenne de voisinage. L'UE réitère son attachement à la sécurité d'Israël et à sa pleine intégration dans la région, considérant que le meilleur moyen de les garantir est la paix entre Israël et ses voisins.

5. Tout en appelant à l'adoption de nouvelles mesures de confiance concrètes, le Conseil prend note avec satisfaction de la récente décision du gouvernement israélien concernant le gel partiel et temporaire de la colonisation, qui constitue un premier pas dans la bonne direction, et il espère que cela contribuera à la reprise de négociations constructives.

6. L'évolution de la situation sur le terrain joue un rôle crucial pour créer des conditions favorables au succès des négociations. Le Conseil rappelle que les colonies de peuplement et la barrière de

séparation ont été érigées sur des terres occupées, que la démolition de maisons et les expulsions sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux États. Le Conseil demande instamment au gouvernement israélien de mettre immédiatement fin à toutes les activités d'implantation, à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris l'extension naturelle des colonies, et de démanteler toutes les colonies de peuplement sauvages installées depuis mars 2001.

7. L'UE accueille avec satisfaction les mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à la liberté de mouvement en Cisjordanie, qui ont contribué à la croissance économique. Notant que de nombreux points de contrôle et barrages routiers restent en place, le Conseil demande que les déplacements et l'accès soient encore améliorés, de manière durable. Le Conseil engage également l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts pour améliorer l'ordre public.

8. Le Conseil est profondément préoccupé par la situation à Jérusalem Est. À la lumière des incidents récents, il invite l'ensemble des parties à s'abstenir de toute provocation. Le Conseil rappelle qu'il n'a jamais reconnu l'annexion de Jérusalem Est. Si l'on veut parvenir à une paix véritable, il faut trouver un moyen de résoudre par la voie de négociations la question du statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. Le Conseil appelle à la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem, conformément à la feuille de route. Il demande également au gouvernement israélien de mettre un terme à tous les actes de discrimination commis à l'encontre des Palestiniens de Jérusalem Est.

9. Gravement préoccupé par la situation à Gaza, le Conseil demande instamment que soit intégralement mise en oeuvre la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies et appelle au plein respect du droit humanitaire international. Dans ce contexte, le maintien du bouclage est inacceptable et contre-productif du point de vue politique. Il a eu un impact dévastateur sur l'économie du secteur privé et a dégradé l'environnement naturel, notamment l'eau et d'autres ressources naturelles. L'UE renouvelle ses appels en faveur de l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir. Dans ce contexte, le Conseil demande l'application intégrale de l'accord sur les déplacements et l'accès. Si la situation actuelle est susceptible de profiter aux extrémistes, la population civile, dont la moitié a moins de 18 ans, souffre quant à elle. Pleinement conscient des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, le Conseil continue de demander la cessation complète de toutes les violences et de l'introduction en fraude d'armes à Gaza. Il demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalid de libérer ce dernier sans délai.

10. Le Conseil exhorte tous les Palestiniens à encourager la réconciliation autour du président Mahmoud Abbas, à soutenir les efforts de médiation déployés par l'Égypte et la Ligue arabe, et à empêcher une division permanente entre la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, et Gaza. Le Conseil accueillera favorablement l'organisation d'élections palestiniennes libres et régulières lorsque les conditions le permettront.

11. Une paix globale doit inclure un règlement entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban. En ce qui concerne le volet syrien, l'UE se félicite des déclarations récentes d'Israël et de la Syrie confirmant leur volonté de progresser vers la paix et soutient tous les efforts déployés en vue de relancer les discussions entre les deux pays.

12. L'UE rappelle qu'un règlement global du conflit israélo-arabe requiert une approche régionale et continuera de travailler en ce sens, conformément aux conclusions du Conseil de juin 2009, en utilisant à cet effet tous les instruments dont elle dispose. L'UE invite également l'ensemble des acteurs régionaux à adopter des mesures de confiance afin de favoriser la confiance mutuelle et encourage les pays arabes à être prêts sur le plan tant politique que financier à aider l'Autorité palestinienne et les réfugiés palestiniens, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

## ANNEXE II

*Moscou – Déclaration du Quatuor sur le Moyen-Orient**19 mars 2010*

Le 19 mars 2010 s'est tenue à Moscou une réunion du Quatuor, à laquelle ont pris part Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, S.V.Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, H.Clinton, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, G.Mitchell, émissaire spécial américain pour le règlement au Proche Orient, et C.Ashton, Haute représentante pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union Européenne. Le Quatuor a été rejoint par Tony Blair, son envoyé spécial.

En réaffirmant les principes fondamentaux rappelés dans la déclaration du Quatuor à Trieste le 26 juin 2009, ce dernier salue la volonté de lancer des pourparlers indirects entre Israël et la Palestine. Le Quatuor souligne notamment que les conditions, qui ont rendu possible l'accord sur les pourparlers indirects doivent être respectées. Les négociations indirectes constituent un pas important sur la voie vers la reprise sans conditions préalables des pourparlers bilatéraux directs qui régleront tous les problèmes liés au statut définitif, comme les parties en sont convenues auparavant. Le Quatuor est persuadé que ces pourparlers doivent aboutir, dans les 24 mois suivants, au règlement qui mettra fin à l'occupation datant de 1967 et mènera à la naissance d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable, cohabitant en paix et en sécurité avec Israël et ses autres voisins. Le Quatuor confirme une nouvelle fois que la paix arabo-israélienne et la création d'un Etat de Palestine pacifique en Cisjordanie et à Gaza répondent aux intérêts vitaux des parties, de tous les pays de la région et de la communauté internationale. A cet égard, le Quatuor appelle tous les Etats à maintenir le dialogue entre les parties.

Le Quatuor réitère son appel à Israël et aux Palestiniens à agir en conformité avec le droit international, les accords conclus auparavant et leurs engagements respectifs, notamment celui de rester attaché à la «feuille de route» -en dépit du principe de réciprocité- et de réunir les conditions favorisant le succès des pourparlers, et confirme encore une fois que les décisions unilatérales d'une des parties ne doivent pas préjuger des résultats des pourparlers et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Le Quatuor appelle le gouvernement israélien à geler toute activité de construction, y compris la croissance naturelle des localités, à démanteler les colonies sauvages construites depuis mars 2001, et à s'abstenir de démolir des bâtiments et de procéder à des expulsions à Jérusalem-Est. Le Quatuor appelle également les deux parties à garder leur calme, à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute action provocatrice et de tout discours séditieux, surtout sur des sujets sensibles du point de vue de la religion et de la culture. Tout en notant les progrès considérables obtenus dans le domaine de la sécurité par l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie, le Quatuor invite celle-ci à continuer de déployer tous les efforts possibles pour renforcer l'ordre public, la lutte contre les violences extrémistes, et mettre un terme à la provocation. Le Quatuor souligne particulièrement la nécessité d'aider l'Autorité Palestinienne dans le développement de ses capacités de maintien de l'ordre.

Confirmant que l'annexion de Jérusalem-Est n'est pas reconnue par la communauté internationale, le Quatuor souligne que le statut de Jérusalem est en rapport avec les problèmes du statut permanent qui doivent être résolus par la voie des négociations entre les parties, et dénonce la décision du gouvernement d'Israël de promouvoir le projet de construction de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Le Quatuor confirme son intention de suivre attentivement l'évolution des choses à Jérusalem et de ne pas perdre de vue les mesures supplémentaires dont on peut avoir besoin pour réagir à la situation sur place. Le Quatuor reconnaît que Jérusalem constitue un problème d'une importance capitale pour les Israéliens et les Palestiniens, juifs, musulmans et chrétiens, et est persuadé que les parties peuvent parvenir par la voie de négociations loyales à une entente mutuelle sur un résultat final qui satisferait les aspirations des deux parties sur le problème de Jérusalem et garantirait son statut vis-à-vis du monde entier.

Rappelant que les changements fondamentaux sur place font partie intégrante de l'obtention de la paix, le Quatuor soutient toujours le plan de l'Autorité palestinienne en date d'août 2009 d'édifier l'Etat palestinien dans les 24 mois, en tant que preuve de l'engagement des Palestiniens à créer un Etat

indépendant qui garantirait au peuple palestinien dès le premier jour de son existence une bonne gouvernance, l'égalité des chances, la justice et la sécurité et deviendrait un voisin responsable pour tous les pays de la région. Parmi les éléments positifs, le Quatuor note les mesures prises par Israël pour faciliter la circulation en Cisjordanie et appelle à de nouvelles mesures afin d'aider l'AP dans l'édification de l'Etat palestinien. Le Quatuor approuve entièrement les efforts de son envoyé spécial pour soutenir le programme d'édification de l'Etat et de développement économique impulsé par le Premier Ministre S.Fayyad qui a contribué à l'amélioration sensible de l'activité de l'AP dans le domaine de la sécurité, de l'ordre public et de la croissance économique. Le Quatuor soutient les efforts importants de son envoyé spécial pour contribuer aux changements sur place et appuyer les négociations politiques.

Le Quatuor appelle tous les pays de la région et, dans un contexte plus large, toute la communauté internationale à poursuivre leur soutien à l'aspiration des Palestiniens à créer leur Etat en accordant une aide immédiate, ciblée et soutenue à l'Autorité Palestinienne, et espère à ce propos que le Comité de liaison ad hoc (MIT) décidera à sa future réunion de coordonner l'appui international aux Palestiniens pour construire leur Etat.

Le Quatuor est gravement préoccupé par la situation dans la bande de Gaza, qui continue de se détériorer, y compris sur le plan humanitaire, et par la situation de la population civile en matière de droits de l'homme, et souligne le besoin de trouver incessamment un règlement durable à la crise à Gaza. Le Quatuor appelle à trouver un règlement qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité, notamment par l'arrêt de la contrebande d'armes vers la bande de Gaza ; contribue à la cohésion palestinienne sur la plateforme de l'AP et la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous le pouvoir légitime de l'Autorité palestinienne ; garantisse l'ouverture des points de passage pour la libre circulation de l'aide humanitaire, des marchandises et de la population pour entrer et sortir de la bande de Gaza conformément à la Résolution 1860 du CS de l'ONU. Le Quatuor note comme point positif que le Gouvernement d'Israël vient de faire connaître son accord à plusieurs programmes de reconstruction civile à Gaza, proposés par le Secrétaire Général de l'ONU, y compris le projet locatif auparavant suspendu à Khan Yunis, et espère leur rapide mise en oeuvre. Le Quatuor réprovoque le tir de missile effectué hier à partir de Gaza et appelle à l'arrêt immédiat de la violence, de la terreur et à l'observation de la trêve. Le Quatuor réitère son appel à la libération immédiate du soldat israélien Gilad Shalit.

Reconnaissant l'importance de l'Initiative de paix arabe, le Quatuor espère une coopération plus étroite avec les parties et la Ligue des Etats arabes et appelle les gouvernements des pays de la région à soutenir publiquement la reprise des pourparlers bilatéraux, à commencer un dialogue régional structuré sur les problèmes d'intérêt réciproque et à prendre des mesures pour normaliser les relations dans la région dans le but d'avancer sur la voie d'une paix globale, basée sur les résolutions 242, 338, 1397, 1515 et 1850 du Conseil de sécurité de l'ONU et des principes de Madrid, y compris en concluant des accords de paix entre Israël, la Syrie, et le Liban.

Le Quatuor s'engage à rester activement impliqué sur tous les fronts, à contribuer aux progrès et à en suivre ses avancées. Le Quatuor continuera de se réunir régulièrement et d'élaborer les recommandations pour ses actions, il charge ses envoyés spéciaux d'intensifier leur coopération, et de rester en contact avec la Ligue des Etats arabes pour faire progresser l'Initiative de paix arabe.

Le Quatuor confirme de nouveau ses déclarations précédentes et son soutien, en consultation avec les parties, à la tenue d'une conférence internationale à Moscou à une date appropriée en fonction de la reprise de pourparlers directs.

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

### Président

M. Piero FASSINO (IT) (Soc)

### Vice-présidents

M. Michael HANCOCK, MP (UK) (Lib)

M. André SCHNEIDER (FR) (PPE/DC)

### Membres titulaires

M. Pedro AGRAMUNT FONT DE MORA (ES)

Lord ANDERSON of SWANSEA (UK) (Soc)

M. John AUSTIN, MP (UK) (Soc)

M. Cristian BOUREANU (RO) (Fed)

M. Mihaita CALIMENTE (RO) (Lib)

M. Daniel DUCARME (BE) (Lib)

M. Andras György EDLER (RO) (Fed)

M. Arthur ELZINGA (NL) (Soc)

M. Dario FRANCESCHINI (IT) (Lib)

M. Erich G. FRITZ, MdB (DE) (PPE/DC)

M. Joachim HÖRSTER, MdB (DE) (PPE/DC)

M. Zmago JELINČIČ PLEMENITI (SI) (Fed)

M. Norbert KAPPELLER (AT) (Fed)

M. Leon KIERES (PL) (Fed)

M. Tarmo KOUTS (EE) (Fed)

M. Pavol KUBOVIC (SK) (Fed)

M. Markku LAUKKANEN (FI) (Lib)

M. Gennaro MALGIERI (IT) (PPE/DC)

M. Kestutis MASIULIS (LT) (Fed)

M. Jan NADVORNIK (CZ) (Fed)

M. Aleksandar NIKOLOSKI (MK) (Fed)

M. Remzi OSMAN (BG) (Lib)

Mme Elissavet PAPANIMITRIOU (GR) (PPE/DC)

M. Johannes PFLUG, MdB (DE) (Soc)

M. Gabino PUCHE RODRÍGUEZ (ES) (Fed)

M. François ROCHEBLOINE (FR) (PPE/DC)

M. Giacomo SANTINI (IT) (PPE/DC)

M. Giacomo STUCCHI (IT) (Fed)

M. Tugrul TURKES (TR) (Fed)

M. Pol VAN DEN DRIESSCHE (BE) (Fed)

M. Paul WILLE (BE) (Lib)

M. Jordi XUCLA I COSTA (ES) (Lib)

(PPE/DC) Mme Genoveva ALEKSIEVA (BG) (Fed)

M. Francisco ASSIS (PT) (Soc)

M. Luuk BLOM (NL) (Soc)

M. Agostinho BRANQUINHO (PT) (Fed)

M. Erol Aslan CEBECI (TR) (PPE/DC)

Mme Josette DURRIEU (FR) (Soc)

Mme Gunvor ELDEGARD (NO) (Soc)

Dr. Matyas EÖRSI (HU) (Lib)

M. Zdenko FRANIC (HR)

M. Norbert HAUPERT (LU) (PPE/DC)

M. Andrej HUNKO, MdB (DE)

M. David KAFKA (CZ) (Fed)

M. Jan KASAL (CZ) (Fed)

M. Haluk KOC (TR) (Soc)

Mme Elzbieta KRUK (PL) (Fed)

M. Jaakko LAAKSO (FI) (Soc)

M. Harald LEIBRECHT, MdB (DE) (Lib)

M. Jenno MANNINGER (HU) (Fed)

M. Jean-Pierre MASSERET (FR) (Soc)

M. Ionas NICOLAOU (CY) (PPE/DC)

M. Rory O'HANLON (IE) (Lib)

M. Yüksel OZDEN (TR) (Fed)

Mme Vassiliki PAPANIREOU (GR)

M. John PRESCOTT, MP (UK) (Soc)

M. Frédéric REISS (FR) (PPE/DC)

Mme Malgorzata SADURSKA (PL) (Fed)

M. Janis STRAZDINS (LV)

M. Zoltán SZABÓ (HU) (Soc)

M. Christian TYBRING-GJEDDE (NO) (Fed)

M. José VERA JARDIM (PT) (Soc)

M. David WILSHIRE, MP (UK) (Fed)

Mme Hanna ZDANOWSKA (PL) (Fed)

### Membres remplaçants

M. Adam ABRAMOWICZ (PL) (Fed)

M. Miroslav ANTL (CZ)

Mme Virginija BALTRAITIENE (LT) (Soc)

Mme Deborah BERGAMINI (IT) (Fed)

M. Ruhi AÇIKGÖZ (TR) (Fed)

M. Roberto ANTONIONE (IT) (Fed)

Mme Meritxell BATET LAMAÑA (ES) (Soc)

M. Jozef BURIAN (SK) (Soc)

M. Lorenzo CESA (IT) (Fed)  
 M. James CLAPPISON, MP (UK) (Fed)  
 M. Hendrik DAEMS (BE) (Lib)  
 M. Arcadio DIAZ TEJERA (ES) (Soc)  
 Mme Lydie ERR (LU) (Soc)  
 M. Kenneth G. FORSLUND (SE) (Soc)  
 M. Dimitar GLAVCHEV (BG) (Fed)  
 Mme Arlette GROSSKOST (FR) (Fed)  
 M. Michail KATRINIS (GR)  
 Mme Birgen KELES (TR) (Soc)  
 M. Franz-Eduard KÜHNEL (AT) (PPE/DC)  
 Mme Izabela LESZCZYNA (PL) (Fed)  
 M. Patrick MEINHARDT, MdB (DE) (Lib)  
 M. Dan Ilie MOREGA (RO) (Lib)  
 Mme Tuija NURMI (FI) (PPE/DC)  
 M. Arpad PAL (RO) (Fed)  
 Mme Liljana POPOVSKA (MK)  
 Mme Karin ROTH, MdB (DE) (Soc)  
 Mme Tineke STRIK (NL) (Soc)  
 Lord TOMLINSON (UK) (Soc)  
 M. Dirk VAN DER MAELEN (BE) (Soc)  
 Dr. Rudolf VIS, MP (UK) (Soc)  
 M. Konstantinos VRETTOS (GR) (Soc)  
 Mme Betty WILLIAMS, MP (UK) (Soc)

M. Constantin CHIRILA (RO) (Fed)  
 Mme Viola von CRAMON-TAUBADEL, MdB (DE) (Soc)  
 M. Klaas DE VRIES (NL) (Soc)  
 M. Metin ERGUN (TR) (Fed)  
 Mme Blanca FERNÁNDEZ-CAPEL (ES) (Fed)  
 M. Jean-Claude FRECON (FR) (Soc)  
 M. Michael GLOS, MdB (DE) (PPE/DC)  
 M. Reijo KALLIO (FI)  
 M. Paul KEHOE (IE) (Fed)  
 Baroness KNIGHT OF COLLINGTREE (UK) (Fed)  
 M. Jean-François LE GRAND (FR) (Fed)  
 M. François LONCLE (FR) (Soc)  
 M. Atanas MERDJANOV (BG) (Soc)  
 M. Philippe NACHBAR (FR) (Fed)  
 M. Pieter H. OMTZIGT (NL) (PPE/DC)  
 M. Evangelos PAPACHRISTOS (GR)  
 M. Gonzalo ROBLES OROZCO (ES) (Fed)  
 Mme Albertina SOLIANI (IT) (Lib)  
 M. Stanislaw SZWED (PL) (Fed)  
 Mme Özlem TÜRKÖNE (TR) (PPE/DC)  
 M. Karim VAN OVERMEIRE (BE) (ni)  
 Mme Tanja VRBAT (HR)  
 M. Karl-Georg WELLMANN, MdB (DE) (Fed)  
 M. Marco ZACCHERA (IT) (Fed)



